



Administration contractante: Commission européenne

Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la
Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest
(PREDIP)

**ANNEXE A.2 — Formulaire de demande complète Projet d'appui à la
mobilité du bétail pour un meilleur accès aux ressources et aux
marchés. (PAMOBARMA) dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest**

11^{ème} Fonds européen de développement

Référence : EuropeAid/157254/DD/ACT/Multi

Dossier n°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

1. Informations générales

Référence de l'appel à propositions	EuropeAid/157254/DD/ACT/Multi
	Lot 2 : Infrastructures et aménagements pastoraux transfrontaliers
Numéro de la proposition	N/A
Nom du demandeur chef de file	ACTING FOR LIFE
Intitulé de l'action	OS3 PREDIP : Projet d'Appui à la MObilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux MArchés. (PAMOBARMA) dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest.

2. L'action

2.1. Description de l'action

2.1.1. Description (max. 13 pages)

Des investissements structurants (piste à bétail, aires de pâtures, aires de repos, points d'eau, marchés à bétail quai d'embarquement, banques d'aliment-bétail, dépôts vétérinaires) ainsi que le renforcement des capacités des collectivités locales en outils d'aide à la décision avec l'appui et l'expertise des Organisations de la Société Civile Pastorale sont indispensables pour soutenir une filière stratégique que cela soit au niveau de la sécurité alimentaire, de l'emploi, du développement économique des territoires pour l'ensemble de la sous-région. Ce renforcement de capacités et de la collaboration entre CL et OSC permettra (i) la mise en place d'un véritable travail d'ingénierie sociale en amont des réalisations, (ii) un ciblage optimale des infrastructures à réaliser, (iii) et une gestion partagée et durable des infrastructures entre CL et OSCP.

En sécurisant la mobilité des troupeaux, leur accès aux aménagements agropastoraux et aux infrastructures marchandes notamment au niveau transfrontalier des 8 pays d'intervention et en assurant une collaboration forte entre Organisations de la Société Civile et Collectivités Locales, l'Action créera au final un cercle vertueux qui permettra d'inscrire durablement l'agropastoralisme dans le paysage socio-économique des territoires, d'augmenter la résilience des populations agropastorales et d'appuyer le développement socio-économique des territoires à partir des recettes fiscales tirées de cette filière.

L'objectif global de l'Action est de sécuriser la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés. **L'objectif spécifique 1** est de préparer les conditions d'accès aux ressources naturelles et à la mobilité des troupeaux à travers le renforcement des capacités des acteurs clefs de la filière au niveau transfrontalier. **L'objectif spécifique 2** est d'améliorer les conditions de vie des populations agropastorales grâce à la fourniture d'aliments bétail, au balisage des parcours, l'aménagement des équipements marchands et l'accès aux postes vétérinaires transfrontaliers **L'objectif spécifique 3** est la consolidation de la mobilité transfrontalière à travers un ancrage inter-collectivité.

Pour y parvenir le projet aura une durée globale de 50 mois. Les 18 premiers mois du projet mois seront principalement consacrés aux renforcements de capacités des OSC de la filière et des Collectivités Locales à travers notamment la tenue de débats informés, les formations en SIG en complément à la composante 1 et à la mise en place d'outils d'aide à la décision. Une meilleure compréhension des enjeux de la filière, une représentation spatiale de ces enjeux au niveau des territoires d'intervention, grâce notamment à la cartographie, et la mise à disposition de données (quantification des activités marchandes) permettront de disposer d'éléments fiables afin d'assurer un développement inclusif et pérenne de la filière. Ces outils permettront de d'actualiser ou d'élaborer des schémas d'aménagements transfrontaliers au niveau des différents territoires d'intervention. Suite à ce renforcement, il sera possible, durant les 18 mois suivants de positionner au mieux et de construire les investissements permettant d'accroître la production mais aussi la commercialisation des produits de filière. Parallèlement à ces investissements, l'expertise des OSC de la filière au niveau des régions d'intervention sera renforcée et permettra d'assurer la pérennisation du développement de la filière à travers la priorisation et l'orientation de futures interventions. Dans ce même laps de temps, le dispositif de suivi/supervision de la filière sera élaboré et validé par l'ensemble des parties

prenantes (OSC, CL). Les données au niveau de chaque territoire seront consolidées et permettront d'améliorer les systèmes de suivi et d'alerte.

Les 14 derniers mois du projet serviront à affiner et terminer les derniers réglages pour la mise en place des organes de gestion et d'ancrage institutionnel des ouvrages permettant d'assurer leur pérennisation qui permettront de disposer à l'échelle locale et transfrontalière de l'ensemble des moyens (investissements structurants, dispositifs de suivi) à même d'assurer le développement et la pérennisation de la filière agropastorale.

Les 3 résultats proposés correspondent en fait dans la mise en œuvre des différentes activités aux trois phases d'ingénierie sociale nécessaire en amont et en aval de la réalisation des investissements. Le **Résultat 1** permettra de **finaliser la phase de diagnostic**, le **Résultat 2** correspondra à **la phase de construction des différents aménagements** et le **Résultat 3** permettra **la mise en place des organes de gestion et d'ancrage institutionnelle des ouvrages permettant d'assurer leur pérennisation**.

Résultat 1 : Les Organisations d'agropasteurs et de pasteurs, les Collectivités Locales et les services techniques de l'Etat co-élaborent les schémas pastoraux transfrontaliers grâce à une connaissance partagée des enjeux de l'agropastoralisme au niveau local et transfrontalier.

Le résultat 1 sera en quelque sorte le socle de formations nécessaires pour réaliser les diagnostics au niveau de l'ensemble des territoires. Les formations aux modules sur le commerce et la mobilité du bétail que la tenue de débats informés permettront de faciliter la compréhension du fonctionnement de la filière et permettront ainsi de changer certaines représentations sociales erronées sur l'élevage accroissant les conflits autour de l'usage des ressources.

Ce changement au niveau de la compréhension de la dynamique de la filière sera d'autant plus pertinent qu'il se traduira par une mise en pratique directe sur les différents territoires ciblés par les CL et les OSC à travers la formation pour les Services Techniques des CL et des OSC au GPS en complément de la Composante 1. Ce renforcement de capacités permettront de réaliser ou d'actualiser les cartes et schémas disponibles au niveau des différents territoires d'intervention en y intégrant notamment la dynamique et les aménagements nécessaires ou existants (piste à bétail, aménagements agropastoraux tels que aires de pâtures, aires de repos, points d'eau, aménagements marchands tels que marchés à bétail, quais d'embarquement mais aussi aires d'abattage et les postes vétérinaires transfrontaliers). Positionner aux niveaux des collectivités, cette compétence permettra de cartographier l'ensemble des secteurs d'activités du ressort de la collectivité. Véritable outil d'aide à la décision, cette compétence favorisera un aménagement du territoire cohérent en limitant les chevauchements ou les contradictions telles que l'aménagement de périmètres maraîchers sur des pistes à bétail préalablement sécurisées. De même, afin de développer et d'approfondir l'analyse concernant notamment l'apport de la filière à la fiscalité locale, des données statistiques seront mises en place ou actualisées sur l'ensemble des infrastructures marchandes.

Présentation détaillée des activités :

A.1.1 : Facilitation de débats informés à partir d'outils d'animation novateurs sur la filière bétail (module sur le commerce du bétail et sur la mobilité) auprès des acteurs clefs (OSC, AL et services techniques de l'Etat) et formation de facilitateurs au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria pour compléter les équipes déjà formés dans les autres pays.

En matière d'élevage et de commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, les analyses les plus récentes confirment la faiblesse persistante des acteurs à se positionner sur un ensemble de dossiers complexes, à faire du plaidoyer et à mener un dialogue informé sur le contenu des politiques. Cette faiblesse est particulièrement flagrante chez les producteurs et leurs organisations, mais aussi parmi les opérateurs privés, les collectivités décentralisées, les ONG et, dans certains cas, les services techniques déconcentrés de l'État eux-mêmes.

La facilitation de débats informés dans le secteur de l'élevage et du commerce du bétail s'est aussi heurtée à plusieurs difficultés. À l'heure actuelle, il existe peu de véritables outils d'animation permettant de toucher un public varié à travers des groupes composites rassemblant différentes catégories d'acteurs au même endroit pouvant inclure des services techniques, des élus locaux et des producteurs, parmi lesquels certains peuvent être analphabètes. La formule des conférences et des forums a prouvé son efficacité, mais révélé aussi ses limites à rejoindre la base, les débats restant trop souvent réservés à un cercle restreint de participants déjà bien informés.

C'est pour répondre à tous ces enjeux que « Le module sur le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest » ainsi que celui de « la mobilité et des conséquences économiques de l'élevage dans les pays d'Afrique de l'Ouest » ont été conçus par le Dr Brigitte Thébaud du Nordic Consulting Group (NCG), experte en agropastoralisme et le Dr Christian Corniaux du CIRAD en collaboration étroite avec un prestataire spécialisé dans la formation pour adulte, l'ARED-Sénégal, dans le cadre du Projet d'Appui à la Productivité

de l'Elevage (PAPE- DCI/FOOD/2009/698) au Mali, au Burkina et dans le nord-Bénin et du Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED).

Depuis 2012, 243 animateurs ont été formés dans toute l'Afrique de l'Ouest et une centaine de débats informés autour des enjeux sur le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest ont été réalisés. Les fiches de suivi d'impact mises en place pour évaluer les changements survenus sur le terrain ont confirmé la pertinence de cet outil pour faciliter la réflexion et l'analyse concernant la clarification de choix stratégiques à faire dans le contexte d'un programme de développement ou de l'élaboration d'une politique (cf, http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/quand_on_pense_a_la_panse.pdf).

Cette mesure d'impact a été confirmée par le consultant en charge d'une mission R.O.M réalisée dans le cadre du Projet d'Appui pour la Préservation des Ecosystèmes et de la Biodiversité grâce à l'Agropastoralisme (PAPEBA, DCI-NSA/2013/308-231), « Le point fort du projet est sans doute le module de formation sur le commerce du bétail, qui en tant qu'outil de facilitation de dialogue entre les usagers de l'espace et des RN mériterait d'être largement diffusé dans toutes les régions où sévissent les conflits de cette nature. (Rapport R.O.M, 2016, p 15) ». Enfin, dernière illustration de la pertinence de cet outil, dans le cadre du Programme Régional d'Appui aux Pasteurs au Sahel (PRAPS-Banque Mondiale), le CILSS qui gère les aspects régionaux et transfrontaliers, a fait appel à l'ARED pour animer à l'aide de ce module un débat informé auprès des points focaux PRAPS des 6 pays d'intervention.

Malgré le nombre d'animateurs formés et de débats informés réalisés, ces chiffres demeurent dérisoires à l'échelle régionale et ce, surtout au regard de l'impact de ces outils. Ainsi, au total dans le cadre du PAMOBARMA, ce seront 67 ateliers de réflexion qui seront réalisés durant les 18 premiers mois du projet, soit une durée nécessaire aux groupes cibles touchés pour assimiler le contenu des débats informés et pour disposer d'un temps nécessaire de réflexion interne pour en dégager les implications au sein de leurs structures. Ces débats se dérouleront plus spécifiquement dans des zones identifiées par les partenaires comme sensibles ou devant accueillir des aménagements marchands mais aussi et surtout des aménagements agropastoraux (pistes, aires de pâtures et aires de repos). En effet, face à une pression foncière grandissante, ces aménagements peuvent être, sans un travail en amont, mal accueillis par les populations.

S'appuyant sur le renforcement de compétences et privilégiant le transfert de compétences sud-sud, l'animation de ces débats sera réalisée, en partie, par un binôme de facilitateurs déjà formé au module. L'ARED aura en charge de sélectionner les facilitateurs, d'assurer un encadrement des débats informés et de réaliser l'animation de certains débats informés stratégiques.

Pour chaque atelier, le binôme de facilitateurs travaillera en cofacilitation en s'appuyant sur le guide d'animation du module et ses outils visuels. Le groupe de participants – d'une taille d'environ 25 participants – rassemblera volontairement un éventail composite des représentants des groupes cibles dans la même salle, par exemple des OP et des associations professionnelles, des ONG, des décideurs, des services techniques déconcentrés et décentralisés, des représentants des collectivités et des autorités coutumières.

Ces débats informés auront un double but. D'une part, il s'agira de faire découvrir aux participants les enjeux clefs auxquels le secteur fait face actuellement, selon une méthode donnant une large part à l'auto-découverte et à la mise en relation des dimensions environnementales, économiques et institutionnelles pour chaque situation posée. D'autre part, les outils de facilitation auront pour fonction d'amener les participants à débattre entre eux en développant au fur et à mesure une vision commune et de favoriser les concertations.

À l'image du travail déjà accompli par les projets antérieurs, l'appropriation du module dans le cadre du projet s'appuiera sur la formation de 60 animateurs au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria. Ces facilitateurs seront issus des partenaires du projet, mais en partie seulement. En effet, la constitution de ce noyau dur se fondera sur une stratégie de formation qui puisera aussi au sein des ONG travaillant sur des thématiques similaires ou complémentaires (telle que l'environnement), des OP impliquées dans le secteur de l'élevage, des autorités locales déconcentrées et décentralisées à travers leurs services techniques. Tous ces animateurs constitueront ainsi un relai direct avec les communautés de base et fourniront un gage de durabilité des transferts de compétences opérés.

Le module constitue également un outil de réflexion et d'analyse pour clarifier des choix stratégiques à faire dans le contexte d'un programme de développement ou de l'élaboration d'une politique. Il peut permettre ainsi d'éviter la mise en œuvre, sur un même territoire, de programmes contradictoires et assurer par la même occasion un développement du territoire cohérent et pérenne. Pour toutes ces raisons, il est donc important pour chaque partenaire de clarifier l'objectif poursuivi. Si l'intention est, dès le départ, d'utiliser ces outils auprès des communautés et d'autres acteurs locaux, le module fait nécessairement appel à des facilitateurs en mesure de mener la facilitation dans ces contextes, et en langues nationales. Si le choix est de toucher plutôt un public institutionnel à haut niveau (ministères, bailleurs de fonds, services centraux), on cherchera surtout à former des facilitateurs ayant déjà une bonne pratique de travail avec ce type de public.

De plus, bien que ce travail soit fait dans le cadre d'un projet d'une durée limitée à 50 mois, l'objectif est bien ici de former des facilitateurs qui seront en mesure d'utiliser le module au-delà du PREDIP, dans le contexte de leur propre institution.

La formation des facilitateurs suivra trois étapes successives, selon un processus rigoureux qui puise dans la longue expérience de l'ARED dans l'éducation des adultes et le transfert de capacité en facilitation : (i) Une première formation permettra aux futurs facilitateurs de découvrir le contenu du module (comme participants), la structure du guide, la démarche pédagogique, les concepts clés du module et les outils d'animation (ii) Une deuxième formation portera sur des notions d'andragogie (éducation des adultes), les techniques de communication, d'animation et de facilitation, des simulations de séances d'animation et la co-facilitation, (iii) une troisième formation – qui coïncidera avec les 12 premiers débats informés organisé dans la phase de démultiplication– permettra à l'ARED d'accompagner les facilitateurs dans leur première expérience d'animation en milieu réel et de les amener à capitaliser au fur et à mesure chaque segment d'animation.

Cette première activité du projet impliquera les codemandeurs du projet, ainsi que les groupes cibles qui feront le choix de former des animateurs en leur sein.

A.1.2 : Formation de personnels techniques des OSC, AL et ST au Système d'Information Géographique (SIG).

Les formations au Système d'Information Géographique est également une composante importante des projets mis en œuvre par AFL dans la sous-région. Cette formation a permis également un véritable renforcement de capacités du personnel technique des partenaires de mis en œuvre dans toutes les zones d'intervention d'AFL. Ces formations permettent notamment dans le cadre de la mise en œuvre du résultat 2 de cartographier le mouvement des animaux, les aménagements existants ou devant être réalisés. Comme le souligne le rapport de la mission R.O.M commanditée par l'UE dans le cadre du PAPEBA : « le dynamisme des personnes formées en cartographie et SIG dans le cadre du projet et la synergie développée entre elles et les services techniques de l'Etat ont permis : i) la réalisation des cartes des couloirs pratiqués validées par les usagers des pays voisins (burkinabés, béninois) ; le ciblage des zones de tensions et une analyse diagnostic de ces tensions ; iii) proposer la liste d'investissements prioritaires de sécurisation des pistes et d'infrastructures en cours de construction » (Rapport R.O.M, 2016, p 10).

Au-delà du géo-référencement des pistes, le SIG a pour finalité de contribuer à la compréhension du fonctionnement des phénomènes spatiaux, à travers la maîtrise de 3 enjeux : (i) Observer pour informer, (ii) Informer pour décider, (iii) Décider pour agir. L'atteinte de ces enjeux se fait à travers la maîtrise dans un premier temps de la méthodologie de cartographie participative puis, dans un second temps, du Système d'Information Géographique (SIG). Le SIG est un « Système Informatique permettant, à partir de diverses sources de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace. » (Société française de photogrammétrie et de télédétection, 1989). Il s'agit en d'autres termes de l'informatisation du travail de cartographie participative à travers notamment la maîtrise technique de l'utilisation du GPS.

Dans le cadre de la présente Action, la formation sera assurée par des prestataires avec un appui-conseil du CIRAD. A l'instar de ce qui a été fait jusqu'à présent, la formation complète pour chaque territoire se déclinera de la façon suivante (i) un premier atelier d'une durée de 7 jours permet de former les participants à la cartographie participative, au SIG et à la maîtrise du GPS et du logiciel QGIS, (ii) un second atelier de perfectionnement, également de 7 jours, se déroulera idéalement 3 mois après la première formation afin de corriger les insuffisances, (iii) enfin, une mission de suivi de 10 jours viendra compléter le dispositif pour assurer une maîtrise optimale du SIG.

En tout, 140 personnes seront formées au SIG. Les bénéficiaires seront les services techniques des partenaires et des collectivités des territoires d'intervention ainsi que certains services techniques de l'Etat. Les services techniques des partenaires ayant déjà été formés verront leurs compétences en SIG améliorées et renforcées.

Les deux sessions de formation se dérouleront durant les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet. Enfin, pour s'assurer du bon déroulement de ses formations, en cas d'absence de matériel au niveau des partenaires mais également au niveau des services techniques des collectivités une dotation en GPS de type Garmin Extrex 20X ainsi qu'en matériel informatique suffisamment puissant pour supporter le logiciel QGIS sera réalisée.

Il est important de préciser que cette activité sera étroitement coordonnée avec la composante 1 du PREDIP : mise en place d'un service d'information sur le pastoralisme et la transhumance (SRIP). En effet, la cartographie (Résultat 1) issue des systèmes d'information géographique (SIG), des bases de données, des systèmes d'information à base cartographique alimenteront les dits systèmes ou diffusant leurs données apparaît comme essentiel pour le dialogue et la prise de décision, ainsi que pour le suivi du projet. Le

renforcement des capacités en Système d'information Géographique (SIG) permettra d'enrichir ce SRIP basé sur un dispositif de recherche pluridisciplinaire et multi-institutionnel piloté par le Centre régional AGRHYMET, avec une approche participative impliquant tous les acteurs concernés (ACMAD, WASCAL, APESS-RBM) y compris les systèmes traditionnels de gestion de la transhumance à savoir les Rugga et Garso.

A.1.3 : Mise en place d'outils d'aide au suivi et à la décision (ingénierie sociale) au niveau local et régional (cartographie, outils de gestion et de statistiques au niveau des infrastructures agropastorales).

Comme cela a été formulé ci-dessus, le travail de cartographie facilite l'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'agropastoralisme et notamment des infrastructures marchandes, ce travail de cartographie permet de spatialiser les différents flux d'animaux et de restituer le maillage des marchés. En effet, les marchés à bétail sont, à l'exception des marchés terminaux, interdépendants avec des marchés situés en aval et en amont. Son jour d'activité doit être calculé soit pour ne pas être en concurrence avec les marchés les plus proches, soit pour assurer une certaine complémentarité puisque certains animaux peuvent venir ou être à destination de ces mêmes marchés environnants. A titre d'exemple, sur l'axe 4 du PREDIP -territoire transfrontalier Niger- Burkina-Faso, Bénin et Togo, un commerçant collectant des animaux sur le marché de Komienga (Burkina-Faso) qui se tient le lundi, peut poursuivre, soit pour revendre les animaux, soit pour continuer à collecter, sur le marché de Koundjouaré (Togo) qui se tient le mardi, puis poursuivre jusqu'au marché de Matéri (Bénin) qui se tient le jeudi. La formation au SIG permettra donc pour l'ensemble des territoires d'intervention de disposer d'une cartographie du maillage des marchés et de leurs pistes d'approvisionnement.

Ce travail de cartographie doit être accompagné d'un travail de ciblage et de diagnostic des différentes difficultés. Il s'agit de répertorier la nature des aménagements sur les infrastructures, les modalités de gestion, mais aussi les goulots d'étranglement au niveau des pistes à bétail approvisionnant ces marchés. Ce travail d'affinage doit permettre de comprendre les causes de certains conflits survenant et de distinguer les conflits conjoncturels sur lesquels il est difficile d'agir et les conflits structurels sur lesquels il est possible d'agir par la mise en place de concertations (exemple sur l'accès aux retenues d'eau) et la réalisation d'infrastructures (couloirs d'accès aux retenues d'eau, réalisation de puits pastoraux...).

Enfin, notamment sur les infrastructures marchandes, il conviendra de mettre en place des outils statistiques. Ces outils doivent, a minima, préciser l'origine et la destination des animaux, le prix moyens de vente et le nombre d'animaux présentés et vendus par catégorie. La mise en place d'outils statistiques est un préalable demandé par AFL avant tout investissement. Dans le cadre de projets antérieurs, ces données sont actualisées trimestriellement. La mise en place de ces outils est primordiale et ce pour 3 raisons principales. Tout d'abord, en quantifiant le volume d'activités, il sera possible, si des arbitrages doivent être faits, de prioriser les aménagements et de dimensionner l'infrastructure au plus près des besoins. Ensuite, en disposant de ces données avant la réalisation de l'aménagement et surtout des modalités de gestion définissant les clefs de répartition des taxes, il sera plus facile de faire le rapprochement entre les recettes obtenues et le nombre d'animaux vendus. Enfin, l'analyse de ces données permet de connaître l'importance des retombées économiques au niveau local générées par la filière. Associé à un travail de communication, cela permettra de modifier les représentations sociales de nombreuses personnes en faisant passer la mobilité du bétail du statut de fléau à celui d'aubaine pour le développement économique. Le Service Technique des collectivités disposeront ainsi des fichiers statistiques mis en place par les partenaires de mise en œuvre dans le cadre des projets antérieurs. Au-delà de la seule prise de conscience, ces outils statistiques seront de véritables outils d'aide à la décision lorsqu'il s'agira notamment de prioriser les investissements des collectivités au regard de la fiscalité potentielle des filières.

Les résultats et l'analyse du travail de diagnostic menés conjointement par les ST des OSC et des CL seront présentés lors d'un atelier organisé par territoire et réunissant l'ensemble des acteurs-clefs de la filière. Ces ateliers permettront, d'une part, d'actualiser ou de réaliser un schéma d'aménagement territorial prenant en considération la filière agropastorale dans toute sa dynamique et sa complexité. Cette inscription dans l'aménagement ne se fera pas à l'encontre d'une autre filière mais bien en complémentarité. C'est d'ailleurs pour cela que les personnels techniques des collectivités seront formés au SIG et pourront donc ainsi positionner beaucoup plus facilement les différentes filières et limiter ainsi les chevauchements. Ils en limiteront d'autant les conflits entre agro-éleveurs et agropasteurs. De même ces schémas au niveau inter-collectivités viendront compléter les documents existant au niveau national tels que les couloirs de transhumance officiellement reconnus mais pas toujours actualisés. A titre d'exemple, cette méthodologie a été appliquée dans le cadre du projet PAPEBA au Togo. Suite à l'élaboration de cartes des couloirs pratiqués pour les régions Savanes, Kara, Centrale et Plateaux, des échanges étroits ont eu lieu avec le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) afin que ces cartes puissent remplacer les anciens tracés au niveau national datant de 1984. De même, ces cartes permettront de faire le lien avec certains besoins exprimés dans les composantes pays du PRIDEC tels que celui du gouvernement ivoirien

souhaitant l'élaboration d'un schéma directeur national des aménagements. D'autre part, ces ateliers seront l'occasion de définir les investissements prioritaires en ciblant plus particulièrement les aménagements agropastoraux (points d'eau, pistes, aire de pâture et aire de repos) et les aménagements marchands (quais d'embarquement et marchés à bétail). Cependant, le diagnostic sera complet et portera également sur les besoins en intrants (produits vétérinaires et aliment-bétail). Même si l'Action n'interviendra qu'à la marge dans l'aliment bétail, priorisant le sud des pays sahélien pour la complémentation d'un noyau laitier pour les femmes. Quant aux services vétérinaires, l'Action se limitera à la construction des postes vétérinaires transfrontaliers. Ces besoins seront quantifiés et ciblés et inscrit dans les plans de développement communaux, ce qui facilitera le travail des autres composantes, tels que prévus dans le Résultat 1 et 4 du PREDIP. La priorisation de ces aménagements se fera en lien avec les besoins exprimés par les différents pays d'intervention notamment à travers l'élaboration du PRIDEC.

Résultat 2 : Les capacités de production et de mise en marché pour les agropasteurs sont améliorées.

A la suite de la mise en œuvre du résultat 1, les enjeux entourant la filière seront connus et partagés, le renforcement de capacités des personnels techniques permettra de disposer de l'ensemble des éléments permettant de comprendre, d'analyser et de cibler des investissements stratégiques pour le développement de la filière.

Ces différents investissements permettront d'une part d'accroître la production de la filière en favorisant la sécurisation de couloirs de passage ainsi que l'équipement de ces différentes pistes à travers la réalisation de points d'eau et l'aménagement d'aires de repos et d'aires de pâtures, et d'autre part, d'améliorer la commercialisation du bétail à travers la réalisation d'aménagements marchands, ce qui favorisera le développement économique des territoires.

Ce résultat tout au moins dans sa mise en œuvre et dans la mesure de ses indicateurs peut au premier abord paraître assez simple. Le travail de diagnostic ayant été réalisé dans le cadre du résultat 1, il suffirait ici de monter les Dossier d'Appel d'Offres que cela soit pour la réalisation de balises, l'aménagements de points d'eau, la réalisation de marchés à bétail puis de suivre les travaux et enfin d'assurer leur réception provisoire. Cependant, si le travail de diagnostic est indispensable pour cibler au mieux les investissements et éviter ainsi la réalisation d'aménagements non fonctionnels. Il n'est pas suffisant. Il convient avant même de réaliser ces aménagements de poursuivre le travail d'ingénierie. A titre d'exemple, le balisage nécessite un long travail de concertation évaluée entre 3 et 5 jours par kilomètre.

Enfin, dans le cadre de ce résultat 2 afin de prendre en considération la diversité des territoires mais aussi d'expertise entre les partenaires des visites d'échanges entre les différentes zones du projet seront organisées. Elles permettront d'échanger et de capitaliser sur les expériences de chacun.

Cette mise en relation permettra également de renforcer les relations entre les associations d'éleveurs de chaque côté des frontières et d'assurer une cohérence dans le choix des activités menées et leur localisation au niveau transfrontalier. Ainsi une complémentarité sera recherchée entre les tronçons sécurisés ou en cours de sécurisation au niveau de chaque pays transfrontalier.

Présentation détaillée des 3 activités :

A.2.1 : Sécurisation des pistes axée sur les tronçons stratégiques et réalisation d'aménagements agropastoraux (points d'eau, aires de pâtures et aires de repos...) et approvisionnement en aliments bétails.

Dans toutes les zones d'intervention touchées par l'Action, les difficultés liées à l'acheminement des animaux vers les marchés de collecte, de regroupement ou d'exportation pénalisent lourdement les producteurs, ainsi que l'ensemble des opérateurs impliqués dans la filière. Du fait de la pression agricole et de l'augmentation démographique, l'occupation anarchique des couloirs de passage est fréquente, notamment à cause des défrichements agricoles. Le passage des animaux donne lieu à des conflits croissants avec les communautés résidentes. Suite à des confits agriculteurs/éleveurs, il y a eu 8 morts en décembre 2013 dans la région des Savanes au Togo, 23 morts en mars 2016 dans la région de Bounkani en Côte d'Ivoire et 30 morts en mai 2016 dans la région de Mopti au Mali. Dans le nord du Nigéria, le nombre de morts liés aux conflits agriculteurs/éleveurs serait plus élevé que les morts liés aux conflits armés (Boko Haram).

Sur les territoires transfrontaliers stratégiques Axe 3 (Nord-Ghana / Burkina-Faso), Axe 1 (Nord-Côte d'Ivoire / Mali) et Axe 6 (frontière Bénin/Nigéria), il n'existe aucune piste sécurisée. Au niveau de l'Axe 4 et plus spécifiquement du triangle transfrontalier Burkina-Faso, Togo et Bénin, des pistes ont été négociées dans le cadre de projets antérieurs coordonnés par AFL tels que le PRAPE ou le PAPEBA. Ainsi, la piste reliant le marché de Komienga (BF) au marché de Koundjouaré (Togo) ou encore la piste entre le marché de Koundjouaré et le marché de Matéri (Bénin) ont été sécurisées.

Certains tronçons balisés doivent être prolongés. A titre d'exemple, l'axe de commercialisation Koundjouaré-Cinkassé au Togo doit être prolongé à l'ouest entre Cinkassé et la frontière Ghanéenne (7 km). La piste balisée côté togolais allant jusqu'à Tchamboli au Bénin doit être prolongée sur le territoire béninois jusqu'à Bassila (6 km). Ce travail de complément pourra également être mené à propos d'aménagements marchands. A titre d'exemple, autour des marchés de Kompienga (BF) ou d'Agbassa (Togo) réalisés respectivement en 2010 et 2016 des pistes doivent être balisés d'une part entre Kompienga et la frontière Togolaise (18 km) et entre Agbassa et la frontière ghanéenne (75 km).

Toutefois, même si des avancées notables sont à enregistrer, un travail important reste à faire. Ainsi, la sécurisation des pistes à bétail constituera donc une activité centrale, qui impliquera l'ensemble des partenaires – investis, pour certains depuis plusieurs années déjà dans cette problématique – sur un total de 2065 kilomètres de pistes.

Les tronçons de pistes sont plus ou moins identifiés selon l'antériorité des interventions dans les différents territoires. Un important travail a été réalisé pour l'Axe 2 rallongé à l'Upper West ghanéen et l'Axe 3 par les codemandeurs CIKOD et GDCA au Ghana et l'APESS-Nigéria au Nigéria pour les nouveaux territoires d'intervention (Axe 5 et 6). Pour les tronçons de pistes clairement définis la priorité a été faite aux tronçons stratégiques, dégradés ou correspondant à des goulots d'étranglement susceptibles de rendre certaines pistes non fonctionnelles. Un lien a également été fait avec les interventions antérieures afin de compléter les tronçons de pistes déjà sécurisés. Enfin, un travail étroit sera mené avec les ministères afin d'assurer une concordance entre les tronçons identifiés et ceux répertoriés dans les composantes pays du PRIDEC.

Le travail de concertation inter-acteurs en amont constituera un élément déterminant pour la légitimité des opérations de sécurisation des pistes et pour le succès des aménagements en aval sans lequel le projet deviendrait une simple opération d'infrastructures. Ce travail de négociation en amont des pistes à sécuriser peut être relativement long. Ainsi, pour les tronçons les plus délicats, ces négociations peuvent prendre entre 3 et 5 jours par kilomètres. Consommatrice de temps, ces activités de concertation le sont également au niveau de coûts. En moyenne, 25% du coût global de balisage revient aux seules activités de négociation/concertation.

Une fois les parcours négociés, il faut amener à leur reconnaissance officielle. Pour parfaire cette légalisation et lui donner des limites identifiables, il est important de géo-référencer les différents couloirs retenus (d'où l'importance des formations au SIG du R1). Ce géo-référencement détaillé dans l'arrêté assure une reconnaissance mesurable aux couloirs sécurisés. La légalisation doit bien évidemment tenir compte des textes en vigueur, tels que les lois foncières, et être validée par l'autorité compétente (arrêté communal ou décision du tribunal administratif selon l'avancée du processus de décentralisation).

Même si tous les écueils propres aux différentes phases d'un processus de sécurisation de pistes sont évités en réalisant une identification suffisamment longue, en privilégiant une approche bottom-up dans les négociations et en légalisant les pistes par des arrêtés, la pérennisation n'est pas garantie tant qu'un suivi rapproché des différents couloirs n'est pas mis en place. Ainsi, parallèlement au travail de négociation, il convient de mettre tout au long des couloirs sécurisés des comités de suivi. Selon les zones et la nature des difficultés, ces comités couvriront des distances plus ou moins grandes. A titre d'exemple, sur le tronçon sécurisé de 45 km par le RECOPA dans la région de l'est du Burkina-Faso reliant le marché de Ganta à la zone pastorale de Dadounga, 9 comités de suivi ont été mis en place. Au nord-Bénin entre Doga (frontière avec le Togo) et Tiélé soit un tronçon de 50 km, 9 comités de suivi ont été mis en place. Autre exemple, au nord-Togo, sur l'axe commercial stratégique entre les marchés de Cinkassé et de Koundjouaré sur une distance de 85 km 21 comités de suivi ont été mis en place.

L'aménagement de pistes reposera sur une approche intégrée contribuant à améliorer dans le même temps l'accès à l'eau et à des gîtes d'étape. Les tronçons établissant aussi une connexion directe avec des aires de pâtures seront privilégiés, de même que la réhabilitation des voies secondaires permettant d'accéder à des mares, à des points d'eau profonds ou reliant entre elles plusieurs enclaves pastorales. Selon les situations rencontrées, les aires de repos à prévoir feront l'objet d'un marquage et d'une entente avec les résidents, afin de préserver ces espaces.

Ce travail touchera toutes les zones d'intervention des 6 Axes transfrontaliers du PREDIP et impliquera l'ensemble des codemandeurs qui s'appuieront chacun sur leur expérience et leurs approches spécifiques dans le domaine. Les aménagements porteront a minima sur plus de 38 points d'eaux, 25 aires de repos et 25 de pâtures. Ces aménagements viendront compléter le travail de sécurisation des pistes initié à travers l'activité précédente ou toucher des pistes existantes et déjà sécurisées mais dont l'utilisation est limitée par le manque de facilités d'abreuvement, d'aires de pâture ou d'aires de repos.

Les types de points d'eau privilégiés par l'Action seront dimensionnés en fonction de l'intensité de l'utilisation de la piste. Néanmoins beaucoup plus adapté aux besoins agropastoraux, le surcreusement de mares sera privilégié. Le choix des ouvrages résultera aussi d'une concertation étroite entre les acteurs et correspondra à leurs capacités d'absorption en termes de gestion et d'entretien. Pour des questions de coûts et

Formulaire Complet Acting_For_Life_OS3_PREDIP : Projet d'appui à la mobilité du bétail pour un meilleur accès aux ressources et aux marchés. (PAMOBARMA) dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest

d'efficience, l'Action privilégiera également les activités de réhabilitation notamment sur des barrages à usage agropastoral. Ainsi, le projet travaillera en priorité au désensablement de certains barrages réalisés dans le nord-Bénin par la coopération suisse dans les années 1980 ou encore à ceux construits en Côte d'Ivoire par la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA). Pour le cas particulier de la Côte d'Ivoire où les textes officiels sur la mobilité du bétail, la transhumance et les aménagements pastoraux interdisent le voyage commercial à pieds, l'Action restera toujours en conformité avec les textes législatifs nationaux.

Parallèlement à ces activités, des investissements interviendront sur le stockage et la dotation en intrants (aliment-bétail et produits vétérinaires) pour les éleveurs. En effet, si la pratique de la transhumance reste pour la majorité des éleveurs une stratégie efficace pour améliorer l'alimentation du cheptel, elle intéresse moins les stratégies orientées vers des formes plus sédentaires comme le maintien du noyau laitier par les femmes. Par conséquent, pendant cette longue saison (8 mois), l'accès à des intrants zootechniques (graines de coton, tourteaux, compléments minéraux, cultures fourragères) devient crucial afin de limiter les pertes de poids, maintenir une production laitière minimale essentielle à la croissance des jeunes animaux et permettre des activités d'embouche – notamment de petits ruminants. Cependant, l'accès à ces intrants rencontre plusieurs facteurs limitants qui handicapent lourdement la performance des troupeaux et l'intensification de la production agropastorale. Les disponibilités restent aléatoires et les ruptures fréquentes, les usines et les centrales d'achat tendant à privilégier la demande issue du milieu urbain et semi-urbain (élevage de case, unités intensives de production). Les réseaux de point de vente sont géographiquement éloignés (surtout dans les zones rurales enclavées). La surface financière des producteurs individuels est trop restreinte pour justifier de grosses commandes, d'où une capacité réduite de négociation avec les fournisseurs. La dépendance vis-à-vis des commerçants locaux est maximale, ceux-ci répercutant pleinement les augmentations de prix pour les intrants importés, tels que le son de blé. De manière à préserver un noyau laitier dans les zones de départ qui est directement géré par les femmes, l'Action mettra l'accès à environ 1 100 tonnes de compléments alimentaires bénéficiant aux femmes, pour une disponibilité de 480 kg d'intrants par noyau supplémenté avec la construction de 13 banques d'aliment bétail. L'Action s'appuiera sur les expériences des codemandeurs maliens (URVBF), burkinabé (RECOA), nigériens (AREN et GAJEL) qui pourront étendre l'activité selon les demandes et par Axe stratégique transfrontalier au nord des pays côtiers.

Le codemandeur Vétérinaires Sans Frontière Belgique sera responsable au niveau de l'ensemble des 6 axes stratégiques transfrontaliers pour la mise en place des 6 postes vétérinaires transfrontaliers. Son Action s'arrêtera à la réception des ouvrages et la suite des activités sera incluse dans la Composante Santé Animale (Résultat 4).

A.2.2 : Réalisation d'aménagements marchands (marchés à bétail et quais d'embarquement)

Ce n'est que très récemment que les pays côtiers sont pris en considération par les autorités au niveau national mais aussi par les bailleurs de fonds comme un chaînon important à l'échelle sous régionale de la filière bétail-viande et bénéficiant largement de retombées au niveau alimentaire et économique de la transhumance et du commerce.

Ainsi, le quai d'embarquement du marché de Ferkéssédougou en Côte d'Ivoire dans la région de Tchologo est un marché transfrontalier stratégique recevant des animaux venant du Burkina-Faso et du Mali et approvisionnant en partie le marché d'Abidjan. En saison hivernale d'avril à septembre, il y a en moyenne 4 chargements d'une quarantaine de têtes par jour. Il est important de noter qu'en République de Côte d'Ivoire, ce sont les quais d'embarquement qui seront privilégiés aux marchés car, à la différence des autres pays côtiers, il n'y a pas véritablement de marchés sur le modèle de fonctionnement des autres pays.

Le marché de Babil Market au Ghana est un marché stratégique approvisionnant les marchés de Kumasi et d'Accra. Chaque semaine plus de 500 têtes de bovins, chèvres et caprins sont vendus sur ce marché et exportés à destination des marchés de Kumasi et d'Accra. Le marché de Savé au Bénin recevant des animaux en provenance du Burkina-Faso, du Bénin, du Togo et du Mali vend plus de 500 têtes de bovins par jour de marché de juillet à octobre. Ces animaux partent à destination principalement du marché d'Olodo au Nigéria.

Stratégique au niveau des volumes d'animaux vendus et de la position qu'ils occupent au niveau des circuits d'approvisionnement des marchés terminaux, ces marchés induisent également de nombreuses retombées économiques au niveau local. Ainsi, le marché de Savé génère sur une année plus de 15 millions de recettes pour la commune de Savé.

Et pourtant malgré leur caractère stratégique, dans toutes les zones d'intervention touchées par l'Action, certains marchés à bétail, dont ceux cités ci-dessus demeurent sous-équipés, les conditions d'exploitation (abattage, vente au détail) restent précaires et les quais d'embarquement des animaux pour les marchés terminaux sont inexistantes ou très dégradés.

L'action visera à la construction ou à la réhabilitation d'au moins 22 infrastructures marchandes. Si certains marchés à bétail sont déjà clairement identifiés, le travail de mise en place de données statistiques permettra de prioriser les autres infrastructures et de dimensionner au mieux les investissements.

Si l'agropastoralisme est aujourd'hui une thématique privilégiée par de nombreux bailleurs de fonds, il suffit de faire référence au Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ou encore au Programme Régional d'Investissements pour le Développement de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) en cours d'élaboration, il convient de reconnaître que l'ancrage institutionnel des interventions est rarement évoqué. Et pourtant, répondre à cette question, c'est apporter une partie des éléments de réponse à la question de la pérennité des actions menées.

Ce choix d'ancrer les investissements dans le cadre de la décentralisation ne relève pas uniquement du simple respect des dispositions légales. Il relève également, selon nous, d'un choix stratégique permettant d'assurer une pérennisation de la gestion et des retombées économiques liées à l'infrastructure. En effet, d'une part, dans le cas où les financements publics viennent aménager un terrain appartenant à une organisation relevant du droit privé (ONG, OP, Association...), les financements publics initialement prévus pour profiter à un maximum d'acteurs tels que les communautés d'éleveurs et plus largement l'ensemble des administrés viennent finalement valoriser un terrain appartenant à un petit groupe d'acteurs ne représentant que ses propres intérêts. D'autre part, la propriété foncière communale associée à une Délégation de Services Publics facilite l'équilibre des rapports de force en présence. Elle permet effectivement la mise en place d'une communauté d'intérêt autour d'une même activité entre des groupes statutaires différents.

Ainsi, pour toutes les infrastructures marchandes à construire ou à réhabiliter, les partenaires de mise en œuvre devront (i) s'assurer de la propriété foncière communale, (ii) s'assurer de l'existence légale de l'association gérant le marché, (iii) accompagner la formulation du cahier des charges avec notamment la répartition des taxes, (iv) finaliser le contrat de Délégation de Service public entre la collectivité et l'association. C'est seulement à la suite du respect de ces 4 étapes que les travaux pourront démarrer.

Concernant les aspects techniques et suite aux expériences développées dans ce domaine depuis plus de 5 ans, une attention particulière sera portée aux éléments détaillés par AFL et reprise notamment par le PRAPS (<http://www.inter-reseaux.org/ressources/article/la-realisation-d-infrastructures?lang=fr>)

Enfin, dans certains territoires d'intervention du projet tels qu'au Bénin et au Togo, le projet s'appuiera sur les compétences disponibles dans la construction en matériaux locaux (banco stabilisé et moellons) valorisant ainsi les ressources des territoires.

A.2.3 : Les acteurs clefs de la filière des différents territoires d'intervention sont mis en réseau à travers des foras et des visites d'échange

La filière bétail-viande est l'incarnation même de l'intégration régionale. Elle n'illustre pas des espaces nationaux en concurrence mais bien complémentaires. Pour des raisons de production mais aussi de commerce la mobilité animale nord-sud (Burkina-faso/Togo) mais aussi est-ouest (Bénin/Togo) est indispensable. Et elle assure une interdépendance forte entre les pays de la sous-région.

La filière bétail-viande doit donc être systématiquement appréhendée dans sa dimension transfrontalière. De plus, les partenaires n'ont pas le même niveau d'expertise et de de compétences. Là où le RECOPA au Burkina-Faso a développé toute une méthodologie de sécurisation de pistes et teste la validité d'un dispositif de suivi au niveau local, les partenaires ghanéens et ivoiriens n'ont jamais eu à sécuriser une piste à bétail.

Ainsi, afin de favoriser les échanges d'expériences et les spécificités propres à chaque pays, 16 visites d'échanges pour une dizaine de personnes seront réalisées. Ainsi, dans le cadre de l'ancrage institutionnel, la visite dans l'est du Burkina-Faso sera l'occasion d'échanger sur la mise en place d'une Entente Inter-collectivité « ECOPARE » mise en place depuis 2013 autour de la gestion de l'agropastoralisme à l'échelle de la région. En passant au Bénin, les acteurs pourront comparer le dispositif de suivi et son coût mis en place de chaque côté de la frontière (Cinkassé-Koundjouré-Matéri-Tanguiéta).

Résultat 3 : Un développement cohérent et pérenne de la filière est assuré au niveau de chaque territoire stratégique transfrontalier.

La durabilité et la pérennisation font partie des éléments incontournables de tout projet de développement. Et pour cause, il serait surprenant de lire qu'un projet ne durera pas au-delà de sa mise en œuvre. Et pourtant, au-delà des discours, c'est bien souvent ce qu'il se passe tant les modalités concrètes de cette pérennisation ne sont pas prises en considération.

Dans le cadre de la filière agropastorale, travailler sur les modalités concrètes de la pérennisation de la filière signifie tout d'abord ne pas segmenter la filière entre Gestion des Ressources Naturelles (pistes et aménagements agropastoraux), Développement Economique (marchés à bétail et quai d'embarquement) et Services aux éleveurs (Intrants). La mobilité sert à accéder aux pâturages mais également aux marchés et

aux quais d'embarquement. Il s'agit donc d'avoir une approche globale. Ensuite, il convient de mettre en place un dispositif technique de suivi mais également de supervision de l'ensemble de ces activités. Il faut également réfléchir au modèle économique, combien coûte ce dispositif et comment peut-il être payé ? Enfin, il faut mettre en place l'ancrage institutionnel dans lequel s'inscrira ce dispositif. Ce résultat 3 posera toutes les modalités concrètes qui permettront d'apporter des éléments de réponse à ces 3 points. Il sera dès lors possible d'envisager un développement cohérent et durable de la filière au niveau de chaque territoire d'intervention. Sur cette base, il sera également possible de mettre en place des cadres de concertations transfrontaliers afin que cette cohérence et cette durabilité puissent se jouer des frontières.

Présentation détaillée des 3 activités :

A.3.1 : Mise en place d'un dispositif technique de suivi/supervision reposant sur une contractualisation OSC/CL.

Dans le cas de l'agropastoralisme se questionner sur la pérennisation de la filière revient à répondre à ces 5 questions : (i) Quel type de suivi doit être mis en place ?, (ii) Combien coûte ce suivi et/ou cette supervision?, (iii) Comment ce service sera payé ? (iv) Quel sera l'ancrage institutionnel de ce dispositif ? (v) Qui assurera ce suivi ?

Comme cela a déjà été souligné, la pérennité du développement agropastoral passe par une approche globale de la filière. L'activité des marchés à bétail dépend surtout de la viabilité des pistes à bétail permettant leur approvisionnement. Il s'agit des pistes de commerce mais aussi des couloirs de transhumance. Il convient de rappeler comme le montrera le module sur la mobilité qu'il n'est pas opportun de distinguer nettement les stratégies de transhumance et de commerce. Ainsi, de nombreux marchés transfrontaliers (Kompienga au Burkina-Faso, Koundjouré au Togo, Matéri au Bénin, Bowku au Ghana, Ferkessedougou en Côte d'Ivoire) situés sur les axes de transhumance connaissent leurs pics d'activités à la descente mais aussi, et surtout, à la remontée des animaux.

Il convient donc de suivre les activités sur les marchés à bétail mais également de s'assurer que les couloirs permettant la mobilité des animaux et donc l'approvisionnement des marchés sont respectés. A la question de savoir combien coûte ce suivi, il importe de distinguer un coût de suivi et un coût de supervision.

Le coût de suivi au niveau des marchés à bétail est quelque part absorbé par l'activité puisque les comités de gestion dégagent des bénéfices sur la vente des animaux est également en charge de l'actualisation des données statistiques. Il en va de même pour les dépôts d'intrants ou les magasiniers sont indemnisés sur le prix de vente des produits. Concernant les pistes, le problème est plus délicat et ce pour deux raisons. D'une part, le suivi rapproché sur des couloirs de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres est difficile. Il convient dès lors de positionner tout au long de ces pistes des comités de gestion au niveau local en charge d'un tronçon de quelques kilomètres (cf méthodologie de sécurisation de pistes dans le cadre du R2). Pour rappel, sur le tronçon sécurisé de 45 km par le RECOPA dans la région de l'est du Burkina-Faso reliant le marché de Ganta à la zone pastorale de Dadounga, 9 comités de suivi ont été mis en place. Au nord-Bénin entre Doga (frontière avec le Togo) et Tiélé soit un tronçon de 50 km, 9 comités de suivi ont été mis en place. Autre exemple, au nord-Togo, sur l'axe commercial stratégique entre les marchés de Cinkassé et de Koundjouré sur une distance de 85 km 21 comités de suivi ont été mis en place. D'autre part, l'usage de ces pistes ne peut être taxé au risque de voir les agro-éleveurs s'en détourner. Il faut donc intégrer les indemnités versées à ces comités auxquelles il convient d'ajouter les coûts de supervision de la totalité des comités de suivi.

Dans certaines zones d'intervention, ces coûts ont été évalués. Au Burkina-Faso, dans la région de l'Est, les coûts de suivi et de supervision des pistes sont évalués à 15 euros/kilomètres et par an. Au Nord-Togo, les coûts de suivi et de supervision ont été évalués à 45 euros/kilomètres et par an. Il convient de souligner que ces estimations relèvent de dispositifs-tests. Elles peuvent donc être susceptibles d'évoluer.

La supervision doit également porter sur les aménagements marchands. Elle consiste à s'assurer de la viabilité des données enregistrées par les comités de gestion. Quant aux intrants, la supervision consiste à suivre la bonne gestion des dotations, à faire un bilan consolidé de la campagne et à préparer la commande groupée pour la campagne suivante. Au Burkina-Faso dans la région de l'Est, à l'échelle de l'inter-collectivité regroupant 27 communes et le Conseil Régional de l'Est, le coût suivi/supervision de 1700 km de pistes, de 32 marchés et de 24 dépôts est évalué à 70 000 euros par an. Il convient de souligner que l'ensemble de ces estimations relèvent de dispositifs-tests. Elles peuvent donc être susceptibles d'évoluer.

Le fait de développer une approche intégrée de la filière sous toutes ses composantes (GRN, Développement Economique, Services aux éleveurs) permet également de répondre à la question de savoir comment absorber ces coûts de suivi et de supervision de filière sur un territoire ciblé.

En effet, les infrastructures marchandes dégagent des recettes pour les comités de gestion mais également pour les collectivités. A titre d'exemple, les marchés de Kompienga (BF), de Cinkassé (Togo) ou encore de Savé (Bénin), versent respectivement par an 4 millions, 6 millions et 10 millions Fcfa aux collectivités

territoriales de leur ressort. C'est donc sur ces recettes qu'il est possible de prévoir la prise en charge des coûts de suivi et de supervision.

Ainsi, sur la base des données statistiques existantes permettant de quantifier les recettes dégagées sur les infrastructures marchandes, sur la base de l'évaluation au kilomètre du coût de suivi/supervision des pistes et des marchés, il sera possible au sein de cette inter-collectivités de définir une clef de répartition entre les collectivités en lien avec leurs recettes pour la prise en charge de ces coûts. Au nord-Togo, sur les 85 kilomètres de pistes reliant les marchés à bétail de Cinkassé et de Koundjouré et alimentant le quai d'embarquement de Dapaong, les recettes annuelles dégagées par les collectivités sont de l'ordre de 10 000 000 Fcfa pour les marchés de Koundjouré et de Cinkassé et de 1 000 000 Fcfa pour le quai d'embarquement de Dapaong. Comme proposé par les partenaires de mise en œuvre sur le terrain, sur la base d'une contribution de 10% des recettes (2 100 000 Fcfa), cela permettrait de couvrir une grande partie des évalués du dispositif de suivi et de supervision (2 830 500 Fcfa).

L'interdépendance des aménagements fait que l'ancrage institutionnel pour assurer un développement cohérent de la filière doit donc se faire au niveau inter-collectivités. Bien évidemment, le type d'inter-collectivité ainsi que son étendue dépendra des législations des pays et de la dynamique agropastorale dans les territoires transfrontaliers d'intervention. Ainsi, il pourra s'agir d'une Entente comme le prévoit la loi burkinabè regroupant 27 communes et le Conseil Régional de la région de l'Est, d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comme l'autorise la loi béninoise entre les 3 communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta, d'une Convention Inter-collectivités au Togo seul forme de coopération permettant de mettre en relation deux communes urbaines (Cinkassé et Dapaong) et une unité administrative (canton de Koundjouré). L'Action fera appel à un expert juriste pour définir quand cela sera nécessaire la meilleure forme de coopération possible.

Ainsi, dans tous les territoires d'intervention, sur la base des données statistiques existantes permettant de quantifier les recettes dégagées sur les infrastructures marchande, sur la base de l'évaluation au kilomètre du coût de suivi/supervision des pistes et des marchés, il sera possible au sein de cette inter-collectivités de définir une clef de répartition entre les collectivités en lien avec leurs recettes pour la prise en charge de ces coûts.

Responsable de la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire, ces inter-collectivités ne disposeront pas de suffisamment de fonds pour recruter un personnel technique à même d'assurer ce suivi. De plus, les OSC d'éleveurs partenaires de mise en œuvre sur le terrain disposent déjà d'une solide expérience dans le domaine. D'ailleurs, les autorités locales leur font souvent officieusement appel lorsqu'il s'agit d'apaiser des tensions sur des ressources ou de redynamiser des marchés à bétail.

L'opérationnalisation du dispositif passera donc par une contractualisation entre les inter-collectivités et les OSC ayant la compétence mais aussi la connaissance des acteurs et de leurs logiques afin d'assurer ce suivi et le développement pérenne de l'agropastoralisme sur le territoire.

Tout ce travail de calcul de coût et de recettes se mettra en place progressivement à travers la mise en œuvre des données statistiques sur les marchés à bétail (R1) et la mise en place des comités de gestion au niveau des pistes et des répartitions des taxes au niveau des infrastructures marchandes (mise en place des DSP, R2).

Des ateliers-bilan d'une durée de 2 jours seront organisés sur les territoires d'intervention au maximum après 18 mois de mis en œuvre. La première journée consistera à une présentation du dispositif technique en insistant notamment sur les données économiques (coûts/recettes). La seconde journée portera sur le type d'ancrage à mettre en œuvre et sur les modalités concrètes de fonctionnement, autrement dit la définition d'une clef de répartition entre les collectivités membres et une précision des étapes devant conduire rapidement à une contractualisation avec une OSC en charge du suivi/supervision.

A.3.2 : Mise en place d'outils de diffusion (audience publique, communiqué radio) des résultats techniques et comptables des activités agropastorales au niveau communal et inter-collectivités.

Jusqu'à présent deux grands types d'atelier ont été définis dans le cadre de l'Action. Les premiers intégrés dans le résultat 1 qui se tiendront au maximum 12 mois après le lancement du projet permettront de définir sur la base de critères techniques (outils statistiques...) les aménagements prioritaires devant être réalisés. Les second ateliers après 18 mois de mis en œuvre du projet permettront de faire le bilan de l'avancée des aménagements mais aussi et surtout de proposer un dispositif technique de suivi/supervision, de valider le dispositif d'ancrage institutionnel ainsi que la contractualisation entre l'inter-collectivité et l'OSC.

A la suite de quoi, des ateliers annuels d'analyse de la filière et de présentation des comptes seront organisés au niveau de chaque territoire. Ces ateliers réuniront une cinquantaine de personnes représentant les autorités coutumières, les services techniques déconcentrés et décentralisés, les OP, les OSC des collectivités...services techniques, les OP, les OSC des collectivités...

D'une durée de 2 jours, ces ateliers seront co-animés par les OSC et les CL. Il s'agira en quelque sorte d'exposer à un large public les résultats de cette concertation/ contractualisation (à partir du 2ème atelier) entre OSC et CL. Ces ateliers se dérouleront en 3 étapes. Dans un premier temps, une analyse technique de la filière sur une année sera présentée. Il s'agira de revenir sur la cartographie des différents aménagements, sur les difficultés rencontrées leur cause et les solutions proposées, sur les résultats des infrastructures marchandes et sur une description analytique des variations constatées. En effet, l'OSC en tant qu'expert sur les questions agro-pastorales ne pourra pas se limiter à un rôle de collecte des données. Il faudra également qu'elle puisse proposer des éléments d'analyse expliquant ces variations.

Le retour sur la cartographie sera tout sauf une redite de l'atelier tenu dans le cadre du résultat 1 pour prioriser les infrastructures. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, tout l'enjeu se situe au niveau de l'aménagement du territoire. Et cet aménagement est dynamique, multisectoriel. L'objectif ici sera d'actualiser cette carte au niveau de l'inter-collectivité. De même, la simple présentation des données sur les infrastructures marchandes ne permettra pas pour autant une analyse détaillée des variations et donc une compréhension de la chute ou de l'augmentation des recettes sans une fine connaissance de la filière et une analyse à une échelle territoriale plus vaste. A titre d'exemple, en mai 2014 le marché de Cinkassé vendait 1128 têtes de bétail alors qu'en mai 2013 ce nombre était de 612. A raison de 1000Fcfca par tête de bétail vendue pour la commune urbaine de Cinkassé, cela représentait une augmentation de recettes de 516 000Fcfca pour un seul mois. Suite au travail d'enquête mené par les partenaires de mise en œuvre, plusieurs facteurs expliquaient cet accroissement. Tout d'abord, il y a eu une forte demande sur les marchés terminaux du Nigéria et d'Accra. Or, le positionnement du marché de Cinkassé (axe routier) et le fait qu'il soit équipé d'un quai d'embarquement ont conduit les commerçants togolais et burkinabé à s'orienter sur ce marché pour répondre plus rapidement à la demande. Ensuite, il y a eu la mise en place d'un fond d'aide au développement de la culture attelée pour les producteurs de coton de la zone permettant l'achat de taurillons. Enfin, et surtout, en décembre 2013, il y a eu plus de 8 morts dans le Borgou situé en dessous du marché de Koundjouraré. Habituellement en mai, période de remontée des animaux de transhumance, c'est cet axe qui est privilégié. Or, avec ce conflit les transhumants ont contourné cette zone et ont privilégié un retour sur le territoire burkinabé à partir de Cinkassé.

Dans un second temps, chaque collectivité présentera, quant à lui, les recettes fiscales dégagées sur l'année au titre de la filière agropastorale. Enfin, dans un troisième temps, une présentation de la programmation pour l'année suivante sera proposée et une session de débats sera ouverte.

Afin d'assurer un partage de l'information sur la filière agropastorale avec le plus grand nombre d'administrés, les résultats de ces ateliers seront diffusés par communiqués radios. Ils vendront s'ajouter aux communiqués semestriels des recettes dégagées par les infrastructures marchandes. Ces communiqués auront un double objectif : (i) signaler les différents aménagements et surtout les pistes à bétail sécurisées, (ii) communiquer les statistiques sur les infrastructures marchandes du ressort de la commune et les recettes fiscales dégagées. La maquette des spots de diffusion sera définie de manière concertée avec l'ensemble des partenaires lors de l'atelier de lancement du projet.

A.3.3 : Mise en place de cadre de concertation au niveau transfrontalier.

Ainsi au niveau de chaque territoire d'intervention, des aménagements stratégiques permettant un développement de la filière seront mises en place sous la responsabilité d'une inter-collectivité qui délèguera le suivi la supervision et l'analyse des variations à une OSC. Celle-ci rendra des comptes à l'inter-collectivité lors d'ateliers annuels. A ce stade, il conviendra d'étendre les cadres de concertation de chaque côté des frontières. Le projet veillera à s'inscrire dans les dispositifs déjà en cours afin d'éviter toute redondance. A partir de la deuxième année, deux ateliers seront tenus par an en amont (préparation) et en aval (bilan) de la transhumance. Ces ateliers seront également l'occasion de présenter de part et d'autre de la frontière l'avancée des résultats obtenus dans le cadre de ce projet.

L'Action favorisera un aménagement pastoral transfrontalier cohérent du territoire. En s'appuyant, par exemple, sur les possibilités de coopération transfrontalières au sein des deux espaces (i) SKBo (Sikasso au Mali, Khorogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso) (ii) Dendi Ganda, situé entre le Bénin, le Niger et le Nigéria, et de leurs Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) en cours de réalisation dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière locale (PCTL) financé par la coopération suisse et l'UEMOA, les programmations physique et budgétaires des infrastructures s'inscriront dans des cadres existants.

L'Action entrera en synergie directe avec les initiatives en cours dans le cadre du dialogue politique régional (Lot 1-résultat 2 du PREDIP). Elle s'appuiera aussi sur le partenariat en cours entre le consortium AFL-BRACED avec la cellule PRAPS du CILSS dans lequel l'animation de cadres de concertation est planifiée. Par souci d'efficacité, ces ateliers réuniront parfois 3 pays comme pour l'espace Est-BF, Nord Togo, Nord-Bénin ou encore l'espace sud-Mali, Ouest-BF et Nord-Ouest Ghana.

Soutien financier à des tiers :

Dans le cadre de l'Action, il est prévu de soutenir financièrement deux types de tiers.

Le premier groupe de tiers renvoie à **des coopérations inter-collectivités formalisées**. L'objectif sera de pérenniser les activités mises en œuvre à travers l'obtention d'une contractualisation entre inter-collectivités et OSC.

Les types d'activités financées seront des : (i) réunions de concertations entre collectivités, (ii) réunions d'information auprès des administrés, (iii) petit équipement contribuant au fonctionnement de l'inter collectivité (ordinateur ou GPS, etc.), (iv) visite d'échange vers un autre territoire, principalement dans une dimension transfrontalière.

En plus d'être structuré en inter-collectivités, les tiers bénéficiaires devront (i) disposer d'un compte bancaire spécifique au nom de cette inter-collectivité et (ii) disposer d'un engagement financier des communes membres au fonctionnement de cette inter-collectivité.

Le montant du soutien financier sera au maximum de 60 000 euros avec une enveloppe globale pour l'ensemble des inter-collectivités de 360 000 euros. Le montant sera déterminé annuellement et sur la base d'un budget détaillé soumis par chaque tiers, limitant les montants forfaitaires et donnant des coûts selon la durée, le nombre de participants, les distances à parcourir, etc. Sur cette base, un contrôle sera fait par AFL sur les dépenses encourues pour ce type d'activité dans le cadre d'autres projets. Une fois ces budgets validés, ils constitueront la base des montants pris en charge par AFL pour chaque activité.

Quant aux modalités de versement et d'éligibilité des coûts, les procédures d'AFL seront appliquées à savoir (i) versement d'une avance de 10 000 euros, (ii) justification des dépenses sur une base semestrielle (PV de réunion et listes de présence, rapport de sortie de terrain et/ou de toute activité et liste d'émargement, copie de facture pour tout achat unitaire de plus de 500 Eur, dépenses unitaires ne dépassant pas 10 000 Eur).

Le paiement réalisé par AFL se fera sur la base des montants unitaires définis dans la convention et à réception des éléments justificatifs ci-dessus. Il n'est pas demandé d'extrait de comptabilité ni de pièces comptable. Les dépenses réalisées par les tiers ne pourront faire l'objet de vérification des dépenses. La vérification sera réalisée sur le respect par AFL des modalités de décaissement des fonds.

Le second groupe de tiers renvoie à **des organisations de la société civile intervenant dans la filière agropastorale**. L'objectif, ici, sera de contribuer au renforcement de ces OSC.

Les types d'activités financées seront : (i) réunions contribuant à la structuration de l'OSC, (ii) Petit équipement contribuant au fonctionnement de l'OSC (coûts de sortie de terrain), indemnité pour le staff travaillant à la formalisation de l'OSC, coûts de fonctionnement d'un bureau (location, internet, etc.), (iii) Visite d'échange vers un autre territoire en lien avec d'autres OSC.

Pour bénéficier de ce soutien, les OSC bénéficiaires devront (i) disposer d'une expérience dans la filière agropastorale et être formellement constituées (organisation professionnelle, société coopérative...), (ii) un compte bancaire spécifique et (iii) une base sociale solide dans le territoire d'intervention.

Le montant du soutien financier sera au maximum de 60 000 euros avec une enveloppe globale pour l'ensemble des intercollectivités de 120 000 euros. Le montant sera déterminé annuellement et sur la base d'un budget détaillé soumis par chaque tiers, limitant les montants forfaitaires et donnant des coûts selon la durée, le nombre de participants, les distances à parcourir, etc. Sur cette base, un contrôle sera fait par AFL sur les dépenses encourues pour ce type d'activité dans le cadre d'autres projets. Une fois ces budgets validés, ils constitueront la base des montants pris en charge par AFL pour chaque activité.

Quant aux modalités de versement et d'éligibilité des coûts, les procédures d'AFL seront appliquées à savoir (i) versement d'une avance de 10 000 euros, (ii) justification des dépenses sur une base semestrielle (PV de réunion et listes de présence, rapport de sortie de terrain et/ou de toute activité et liste d'émargement, copie de facture pour tout achat unitaire de plus de 500 Eur, dépenses unitaires ne dépassant pas 10 000 Eur).

Le paiement réalisé par AFL se fera sur la base des montants unitaires définis dans la convention et à réception des éléments justificatifs ci-dessus. Il n'est pas demandé d'extrait de comptabilité ni de pièces comptable. Les dépenses réalisées par les tiers ne pourront faire l'objet de vérification des dépenses. La vérification sera réalisée sur le respect par AFL des modalités de décaissement des fonds.

2.1.2. Méthodologie (max. 5 pages)

Un renforcement des capacités situé à de multiples niveaux. L'Action a comme principe de base le renforcement de capacités des OSC, OP et CL. Ce renforcement se situe à plusieurs niveaux. *Tout d'abord*, et comme cela a été le cas lors des projets antérieurs, les débats informés porteront un principe de renforcement des capacités des partenaires et des groupes cibles au dialogue et à la discussion argumentée. Souvent abordé de façon réductrice, ce concept constituera une réalité concrète remplissant plusieurs exigences méthodologiques. A titre d'exemple, à travers les débats, il s'agira moins d'apporter un enseignement de l'extérieur que d'inciter les participants à exploiter leurs propres connaissances du secteur et de la filière (principe d'auto-découverte). Dans les ateliers, les participants viendront d'horizons divers. Cette diversité d'acteurs constituera un stimulant aux discussions et, surtout, évite l'écueil d'une approche sectorielle et renforce la construction d'une vision partagée des problématiques touchées et des enjeux posés. *Ensuite*, les formations au SIG pour le personnel technique des OP et des collectivités permettront l'élaboration de cartes qui faciliteront d'autant l'aménagement du territoire. Bien loin de se limiter à la seule filière agropastorale, les ST seront à même de cartographier l'ensemble des enjeux économiques de leur territoire. *Enfin*, le renforcement de capacités des OP en analyse permettra de les positionner en tant que structure d'expertise lors d'ateliers décisionnels au niveau des politiques nationales ou sous-régional. Ils allieront ainsi leur connaissance micro de la filière à une capacité d'analyse au niveau méso.

Un projet de territoire se reflétant dans un va-et-vient constant entre plusieurs échelles de travail. L'Action est construite pour assurer des allers-retours tout au long de la mise en œuvre du projet entre le niveau macro méso et micro. C'est la mise en œuvre de ces allers-retours à travers les activités qui permet de s'assurer d'un impact optimal de l'Action. A titre d'exemple, les débats informés sur le commerce du bétail analyse le fonctionnement de la filière du niveau micro (production, acteurs de la filière, marge bénéficiaire...) aux enjeux internationaux (ouverture des marchés mondiaux, concurrence de la viande extra-africaine sur les marchés terminaux...). De même, les formations en SIG permettront l'établissement de cartographie à un niveau méso qui sera repris pour l'élaboration d'une cartographie au niveau national.

Une approche inclusive visant à un développement pérenne des territoires. L'Action suivra une démarche inclusive associant étroitement les OSC ayant une expertise et les collectivités locales. En positionnant des renforcements de capacités sur les ST des CL, il s'agit bien de centraliser les outils d'aide à la décision. Un développement pérenne et cohérent des territoires ne pourra se faire que si le ST des CL dispose des compétences leur permettant la mise en place de stratégie optimale pour le développement des territoires au-delà de l'approche sectorielle. L'expérience tirée de l'Action permettra d'entrevoir des démarches similaires sur d'autres filières telles que la filière coton.

Un renforcement du dialogue et de la collaboration entre OSC et CL sur la base d'éléments concrets. L'Action mettra en place un véritable renforcement de la collaboration OSC/CL à travers (i) un partage stricte des rôles à savoir les OSC en charge du suivi et de l'analyse et les CL bénéficiaires de la synthèse des informations, (ii) une contractualisation entre OSC et CL sur cette base. L'intérêt de cette approche est de reposer sur une véritable communauté d'intérêt. Par leur suivi et leur expertise, les OSC limiteront les conflits sur les pistes à bétail et faciliteront ainsi l'approvisionnement des marchés. En se positionnant à un niveau méso ils pourront également expliquer aux CL les raisons de la variation de la fréquentation des marchés et donc des recettes fiscales. C'est à travers ces résultats que les collectivités s'engageront aisément dans des démarches facilitant une contractualisation. Sur cette base, il sera possible également d'entrevoir d'autres contractualisations avec des OSC sur d'autres filières.

La construction d'un dispositif d'inter-collectivités à l'endroit. La mise en place de structures intercommunales est souvent encouragée par les programmes d'aide au développement. Cependant, ces dispositifs sont souvent posés a priori avec parfois une absence de définition claire des mandats justifiant cette collaboration. Dans le cadre de l'Action, cette volonté de la mise en place d'une inter-collectivité se justifie a posteriori, à la suite de l'analyse de la dynamique de la filière et des données disponibles. Les pistes à bétail sont indispensables pour assurer l'approvisionnement des marchés à bétail. Le coût de suivi et d'entretien au kilomètre est connu. Cependant, ces pistes ne peuvent être en en tant que telles taxées sous peine de les rendre inopérantes. La couverture de ces coûts doit être prélevée sur les infrastructures marchandes dont les recettes sont connues grâce aux outils statistiques. Le processus d'inter-collectivités reposera donc sur le fait d'obtenir un accord de cofinancement du suivi et de la supervision de la piste à proportion des recettes dégagées sur les infrastructures marchandes. La même logique pourra être appliquée dans le cadre d'inter-collectivités transfrontalières.

La consolidation d'expérimentations novatrices. Les projets agropastoraux d'envergure sous-régionaux mis en œuvre par AFL depuis 2010 ont permis la mise en place progressive de dispositifs uniques sur la filière et ce à l'échelle sous-régional. Ainsi, la mise en place de cartes de membres pour les éleveurs avec un numéro de téléphone du siège de la FENAPFIBVTO (Togo) mais aussi de l'animateur de région est une première à l'échelle sous-régionale. De même si les activités de sécurisation de couloirs de passage pour le bétail sont assez classiques dans des projets abordant la question agropastorale, la mise en place de Formulaire Complet Acting_For_Life_OS3_PREDIP : Projet d'appui à la mobilité du bétail pour un meilleur accès aux ressources et aux marchés. (PAMOBARMA) dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest

comités de gestion au niveau local, les calculs de coûts d'entretien et de supervision de ces pistes et le processus visant à faire supporter ces coûts par les infrastructures marchandes bénéficiant de ces corridors sont novateurs et doivent être à ce titre affinés et consolidés.

Une synergie forte avec les initiatives gouvernementales. L'ensemble des projets coordonné par AFL travaille en étroite synergie avec les politiques nationales. Les échanges sont constants et réguliers et permettent ainsi d'assurer une complémentarité entre les différentes initiatives. Dans le cadre précis de l'Action des réunions régulières entre le consortium et les services techniques au niveau nationale.

L'Action s'inscrit dans les projets antérieurs menés sur certains territoires tels que le **BRACED (Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel à travers la Mobilité du Bétail – Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger.** (Building Resilience with Livestock Mobility - Sahel, DFID, 2014-2019, **12.5 millions d'euros**) qui s'inscrit dans le programme global Building Resilience and Adaptation Climates Extremes and Disasters (BRACED) du Royaume-Uni pour les régions d'intervention dans les pays Sahéliens (Mali, Burkina-Faso et Niger), le **PAPEBA (Projet d'Appui à la Préservation des Ecosystèmes et de la Biodiversité grâce à l'Agropastoralisme dans 4 régions du Togo.** (AFD-UE, **905 000 Euros**, janvier 2013-juin 2016, *DCI-NSA/2013/308-231*) et le **PRIMACIPA (Projet de Réalisation de l'Infrastructure MArchande de CInkassé et des Pistes d'Approvisionnement en amont et en aval en régions Savanes et Kara au Togo-UE-304 000 Euros- 2016-2017)** pour les régions d'intervention au Togo et le **PARSAO (Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso Est et Ouest°, Sud Niger, Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin).** -AFD **4 100 000 Euros-2015-2018)** pour les interventions menées au Ghana et en Côte d'Ivoire. L'Action s'inspirera des dispositifs mis en place dans le cadre de ces programmes et viendra les consolider que cela soit à travers la réalisation d'aménagements agropastoraux et/ou commerciaux et les dispositifs de contractualisation OSC/CL.

L'Action travaillera en étroite synergie avec les autres initiatives à l'échelle sous régionale telles que les PRAPS. Comme cela a été fait à travers les participations des membres du consortium aux ateliers de réflexion du PRAPS organisés par le CILSS, l'équipe de coordination profitera de ces moments d'échanges et du partenariat direct que le consortium AFL vient de mettre en place dans le cadre de la 4^{ème} année du BRACED pour renforcer la cohérence dans la mise en œuvre et des démarches telles que la nécessité de mettre en place un dispositif d'ingénierie sociale en amont et en aval des infrastructures marchandes entre le PRAPS et les programmes mis en œuvre par AFL.

Le cadre logique fournit le détail des indicateurs clefs retenus. Le système de suivi-évaluation sera finalisé dès le démarrage du projet, avec les partenaires et les associés. Il s'inspirera en partie des outils mis en place dans le cadre des programmes antérieurs ou en cours (PAPE, PRAPE, PAPEBA, BRACED, PARSAO... tels que les fiches de suivi d'impact des débats informés. Le suivi interne du projet sera assuré par Acting for Life qui fournira, avec des missions régulières sur l'ensemble des régions d'intervention, aussi un appui en backstopping à des moments clefs du projet. Une évaluation finale externe sera menée à la fin des 50 mois. Cette évaluation capitalisera les extrants du système de suivi-évaluation et mettra l'accent sur les changements les plus significatifs perçus par les groupes cibles et bénéficiaires du projet, par exemple la diminution des litiges et conflit, l'augmentation des recettes fiscales des collectivités en lien avec la filière...

Acting For Life sera responsable de la coordination technique, administrative et financière et mobilisera son expertise technique sur la filière, sur l'ancrage institutionnel et l'appui à la gestion. L'équipe de coordination sera composé d'un coordinateur, de deux chargés de programmes, d'un chargé de capitalisation, suivi/évaluation, d'un coordinateur administratif et financier, d'un chargé d'appui administratif et financier et d'un assistant administratif et financier. AFL s'appuiera sur un réseau dense et fonctionnel de partenaires suivants :

Partenaires	Zones d'intervention	Niveaux implication	Historique des relations avec AFL
BURKINA FASO			
RE seau de CO munication sur le PA storalisme (RECOPA)	Régions de l'Est, des Hauts-Bassins, des Cascades et Sud-Ouest.	Résultats 1, 2 et 3 au complet	Un des plus anciens partenariats d'AFL. Le RECOPA a été un partenaire clef du PAPE et du PRAPE, BRACED et PARSAO.
MALI			
Union Régionale de la Fédération Bétail Viande (URFBV)	Region de Sikasso	Résultats 1, 2 et 3 au complet; Axe 1	Un des plus anciens partenariats d'AFL. L'URFBV a été un partenaire clef dans la mise en œuvre du PAPE. Partenaire BRACED.

NIGER			
Groupement d'Action culturelle et de développement des Jeunes ELEveurs (GAJEL)	Sud-Tillabéri (ouest du Niger)	Résultats 1, 2 et 3 au complet. Axe 4 et 6	Partenariat développé depuis 2015 dans le cadre du BRACED.
Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)	Maradi (Est Niger)	Résultats 1, 2 et 3 au complet. Axe 5	Partenariat développé depuis 2015 dans le cadre du BRACED.
CÔTE D'IVOIRE (NORD)			
Coopérative des Eleveurs Professionnelle de Ferkessedougou (CEPF)	Régions de Tchologo, Poro et Bagoue, Folon, Kadabougou et Bounkani.	Résultat 1, 2 et 3 au complet Axe 1	Partenariat développé dans le cadre du PARS AO depuis juillet 2016.
BÉNIN			
Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants (ANOPER)	Départements de l'Atacora- Donga et des Collines	Résultats 1, 2 et 3 au complet Axe 6	Collaboration ancienne avec AFL établie depuis la mise en œuvre du PAPE (à partir de 2009), dans le contexte des interventions menées dans le nord du Bénin.
GHANA			
Centre For Indigenous Knowledge and Organisational Development (CIKOD)	Haute Région Occidentale	Résultats 1, 2 et 3 au complet. Axe 2	Collaboration développée avec le PARS AO au Ghana
Ghana Developing Communities Association (GDCA)	Haute Région Orientale, Nord	Résultats 1, 2 et 3 au complet Axe 3.	
NIGERIA			
Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS-Nigéria)	Kebbi State, Zamfara Sate et Jigawa State	Résultats 1, 2 et 3 au complet. Axe 5 et 6	Collaboration développée avec le PARS AO
TOGO			
Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits AgroPAstoraux et Forestiers (GEVAPAF)	Régions des Savanes et Kara	Résultats 1, 2 et 3 au complet. Axe 4	Collaboration développée avec le PRAPE, puis renforcée par le PAPEBA Février 2014 (anciennement ONG RAFIA)
FEédération NAtionale des Producteurs de Filière Bétail-Viande du Togo (FENAPFIBVTO)	Régions Savanes, Kara, Plateaux et Région Centrale	Résultats 1, 2 et 3 au complet, accent sur les débats informés. Axe 4	Collaboration développée avec le PAPEBA. Février 2014
POUR TOUS LES PAYS			
Vétérinaires Sans Frontières Belgique (VSF-B)	Toutes les zones	Résultat 2 et 3 au complet lien avec le résultat 4 du PREDIP. Tous les axes.	Collaboration développée depuis le PRAPE

Globalement, la mise en œuvre du projet nécessitera auprès des partenaires la mise en place de matériel roulant et bureautique. L'Action recherchera systématiquement les synergies d'action avec d'autres programmes d'intervention afin d'éviter les doublons et de minimiser les dépenses. Compte tenu de la durée de l'Action, la mise en œuvre privilégie la valorisation des ressources déjà existantes au sein des partenaires avec l'implication du personnel déjà en place plutôt que par le biais de recrutements. Au final, le budget est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité.

La visibilité de la contribution de l'Union Européenne sera assurée à travers plusieurs supports :

- Les ateliers stratégiques de l'Action (atelier de lancement, les ateliers d'analyse de la filière) seront couverts par la presse écrite et audiovisuel à qui sera fait mention du financement de l'UE,
- Un bandeau portant les logos de l'ensemble des partenaires et de l'Union Européenne sera positionné sur toutes les communications liées au projet (Rapport de mission, d'ateliers, notes techniques...
- 60 modules sur le commerce du bétail portant le logo de l'Union Européenne seront réalisés et remis aux facilitateurs formés au module,
- Les panneaux descriptifs pour toutes les réalisations d'infrastructures porteront le logo de l'Union Européenne et feront mention du financement.
- Comme cela a été fait jusqu'à présent, les supports informatifs tels que les kakémonos porteront le logo de l'UE

2.1.3. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action (max. 4 pages)

Le plan d'action doit être rédigé conformément au modèle suivant:

Année 1													
	Semestre 1						Semestre 2						
Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme responsable
Activités de démarrage du projet													
<u>Préparation</u> : Préparation de contrats, protocoles, TdR de l'atelier de démarrage													AFL
<u>Exécution</u> : Négociations et signatures des protocoles d'accord, atelier de démarrage													AFL avec les codemandeurs
R.1 A.1.1 : a) Formation de facilitateurs au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria pour compléter les équipes déjà formés dans les autres pays													
<u>Préparation</u> : Élaboration des TdR liés à l'activité, reproduction du matériel didactique, constitution du noyau d'animateurs													AFL avec les codemandeurs ivoiriens, ghanéens et nigériens
<u>Exécution</u> : Formation 1 sur le contenu et les outils													AFL, ARED avec les codemandeurs ivoiriens, ghanéens et nigériens
<u>Exécution</u> : Formation 2 sur la pédagogie pour adulte													AFL, ARED avec les codemandeurs ivoiriens, ghanéens et nigériens
<u>Exécution</u> : Formation 3 sur la mise en en situation des animateurs													AFL, ARED avec les codemandeurs ivoiriens, ghanéens et nigériens
R.1 A.1.1 : b) Facilitation de débats informés par l'équipe d'animateurs auprès des acteurs clefs													
<u>Préparation</u> : Élaboration des TdR liés à l'activité													AFL et les codemandeurs burkinabés, togolais, béninois, nigériens
<u>Exécution</u> : Animation de 18 débats informés													AFL et les codemandeurs maliens, burkinabés, togolais, béninois, nigériens
R.1 A.1.2 : Formation de personnels technique des OSC, AL et ST au Système d'Information Géographique (SIG)													
<u>Préparation</u> : Élaboration des TdR liés à l'activité, dotation des GPS et des ordinateurs, recrutement du prestataire et/ou formation des animateurs (CIRAD)													AFL, Prestataires, CIRAD
<u>Exécution</u> : 1 ^{ère} Formation en cartographie participative, à l'utilisation du GPS et au SIG)													AFL, codemandeurs, prestataires, CIRAD.
<u>Exécution</u> : 2 ^{ème} formation de perfectionnement													AFL, codemandeurs, prestataires,

<u>Préparation</u> : Rédaction des TDRs													AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Réalisation de 06 spots radiophoniques													AFL et codemandeurs

Années suivantes												
Activité	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7	S 8	Organisme responsable de la mise en œuvre					
R.1 A.1.1 : a) Formation de facilitateurs au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria pour compléter les équipes déjà formés dans les autres pays												
<u>Exécution</u> : Formation 3							AFL, ARED avec les codemandeurs ivoiriens, ghanéens et nigériens					
R.1 A.1.1 : b) Facilitation de débats informés par l'équipe d'animateurs auprès des acteurs clefs												
<u>Exécution</u> : Animation de 49 débats informés							AFL et les codemandeurs					
R.1 A.1.2: Formation de personnels techniques des OSC, AL et ST au Système d'Information Géographique (SIG)												
<u>Exécution</u> : Finalisation des formations SIG pour les 140 bénéficiaires							AFL, codemandeurs, prestataires, CIRAD.					
R1 A.1.3 : Mise en place d'outils d'aide au suivi et à la décision (ingénierie sociale) au niveau local et régional (cartographie, outils de gestion et de statistiques au niveau des infrastructures agropastorales)												
<u>Exécution</u> : Outils statistiques actualisés pour 50 infrastructures marchandes							AFL et codemandeurs					
<u>Exécution</u> : Réalisation d'une cartographie de la filière sur au moins 50 territoires							AFL et codemandeurs					
<u>Exécution</u> : Tenue de 42 ateliers de planification stratégique							AFL et codemandeurs					
<u>Exécution</u> : Actualisation de 70 schémas d'aménagement intégrant les activités agropastorales							AFL et codemandeurs					
R.2 A.2.1 : Sécurisation des pistes axée sur les tronçons stratégiques et réalisation d'aménagements agropastoraux (points d'eau, aires de pâtures et aires de repos...)												
<u>Préparation</u> : Négociation des sites (couloirs, aménagements agropastoraux, Banque d'Aliments-bétail), mise en place des comités de gestion)							AFL et codemandeurs					

<u>Exécution</u> : Sécurisation de 507 km de pistes, réalisation de 17 aires de pâtures, 16 aires de repos, 30 points d'eau, construction de 02 BAB, renouvellement de la dotation de 1100 tonnes d'AB (fond de roulement).								AFL et codemandeurs
R.2 A.2.2: Réalisation d'aménagements marchands (marchés à bétail et quais d'embarquement)								
<u>Préparation</u> : Mise en place des organes de gestion, mise en place des délégations de Services Publics, DAO								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Réalisation de 22 infrastructures marchandes								AFL et codemandeurs
R2 A.2.3 : Les acteurs clefs de la filière des différents territoires d'intervention sont mis en réseau à travers des foras et des visites d'échange								
<u>Préparation</u> : Rédaction des TDRs, logistique								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Réalisation de 06 visites d'échanges								AFL et codemandeurs
R3 A.3.1 : Mise en place d'un dispositif technique de suivi/supervision reposant sur une contractualisation OSC/CL								
<u>Préparation</u> : cadrage technique et juridique des contractualisations OSC/CL								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Mise en place de 15 contractualisations OSC/CL								AFL et codemandeurs
R.3 A.3.2 : Mise en place d'outils de diffusion (audience publique, communiqué radio) des résultats techniques et comptables des activités agropastorales au niveau communal								
<u>Préparation</u> : Elaboration des spots radios, TDR des ateliers de présentations des résultats techniques et financiers								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Diffusion de 38 spots radios								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Tenue de 42 ateliers de présentations techniques et budgétaires de la filière								AFL et codemandeurs
R3 A.3.3 Mise en place de cadre de concertation au niveau transfrontalier.								
<u>Préparation</u> : Rédaction des TDRs, cadrage technique et juridique des cadres de concertations								AFL et codemandeurs
<u>Exécution</u> : Réalisation de 6 cadres de concertation transfrontalier								AFL et codemandeurs

2.1.4. Durabilité de l'action (max. 3 pages)

L'Action aura les effets suivants à travers toutes les régions d'intervention :

- Au moins **50 facilitateurs** issus des OSC seront capables d'animer les ateliers d'animation et de formation sur les enjeux du commerce du bétail en Afrique de l'Ouest ainsi que sur la mobilité,
- Plus de **2000 personnes issues** des groupes cibles (ONG, AP, OP, services de l'état, élus) auront une meilleure connaissance des enjeux de la filière induisant au moins **200 interventions concrètes** pour la filière sur le terrain (sécurisation endogène de couloirs, investissements sur la filière financés par les ressources propres des collectivités...),
- **Plus de 2000 personnes** issues des groupes cibles (ONG, AP, OP, services de l'état, élus) auront acquis une nouvelle vision du fonctionnement de la filière agropastorale,
- Plus de **200 représentants** d'OSC, de CL et des services de l'Etat comprendront mieux la complémentarité environnement-élevage suite aux débats informés.
- Au moins **22 cartes** spatialisant les différentes activités liées à l'agropastoralisme (pistes, aménagements pastoraux et aménagements marchands) seront disponibles,
- Au moins **22 schémas d'aménagement** des territoires permettant un développement cohérent de la filière seront mis en place ou actualisés,
- Des données statistiques sur au moins **100 aménagements marchands** seront disponibles et périodiquement actualisés,
- Près de **2 065 kilomètres** de pistes seront sécurisés et gérés de manière pérenne,
- Plus de **1 100 tonnes d'aliment bétail** seront mis à disposition dans les pays d'accueil.
- **13 magasins d'aliment bétail** seront construits.
- **6 dépôts vétérinaires transfrontaliers** seront réalisés,
- Au moins **38 points d'eaux**, **25 aires de repos** et **25 aires de pâtures** seront réalisés et gérés durablement.
- Le nombre de litiges et leurs coûts **diminueront de 20%** dans les zones d'intervention du projet
- Au moins **22 infrastructures marchandes** seront construites et gérées de façon inclusive et transparente.
- Augmentation de **10%** des effectifs sur les infrastructures marchandes et augmentation de **20%** des recettes fiscales au niveau des infrastructures marchandes aménagées,
- Organisation d'au moins **42 ateliers** de présentation des résultats techniques et budgétaires
- Mise en place d'au moins **5 collaborations inter-collectivités**,
- Au moins **5 dispositifs de suivi/supervision** sont opérationnels
- Mise en place d'au moins **5 cadres de concertation transfrontaliers fonctionnels**.

La capitalisation se fera tout au long du programme avec une diffusion des résultats à travers la participation du demandeur et des co-demandeurs à des ateliers au niveau sous-régional, la rédaction de notes techniques et d'articles scientifiques comme cela a été fait dans le cadre de projets antérieurs :

a) *Fiscalité pastorale, enseignement des expériences de gestion plus équitable des marchés à bétail en Afrique de l'Ouest*, in La contribution de l'Élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens, Diallo S., Ly M., Maïga B., Touquet C., Colloque de N'Djaména, 2013, <http://www.pasto-secundjamena.org/index.php?page=265&folder=60&PHPSESSID=b679b3fa6c839f20fb8ac39d63136d28>,

b) *L'enjeu de la viande réfrigérée sahélienne pour le marché ouest-africain*, Thébaud B., Note technique, Acting For Life, 2015.

c) *Facilité la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest dans l'espace et dans le temps. Les différentes étapes d'un dispositif de sécurisation de pistes*, François A., Aarnink M., Touquet C., Acting For Life, Paris, 2015, http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/article_AFL.pdf

d) *Les dangers d'une ethnicisation des conflits agriculture-élevage*, Thébaud B., Note technique, Acting For Life, Paris, 2014.

e) *Quand on pense à la panse ! Eléments de réflexion sur l'élaboration et la diffusion au Togo d'un module d'animation sur les enjeux du commerce du bétail en Afrique de l'Ouest*, Touquet C., Acting For Life, Paris, 2016, <http://www.inter-reseaux.org/ressources/article/article-quand-on-pense-a-la-panse>

f) *La réalisation d'infrastructures marchandes agropastorales. D'une apparente facilité à une réelle complexité dans la mise en œuvre*, Touquet C., Acting For Life, Paris, 2016, <http://www.inter-reseaux.org/ressources/article/la-realisation-d-infrastructures?lang=fr>

De par sa conception, l'Action aura plusieurs effets multiplicateurs : Premièrement, le renforcement de capacités que cela soit sur les enjeux stratégiques de la filière bétail-viande mais aussi sur la comptabilité publique, la présentation des données budgétaires et les capacités en cartographie assurera une planification optimale des territoires et servira d'exemple en termes de compétences nécessaire pour le développement de l'ensemble des collectivités des territoires d'intervention. Deuxièmement, le renforcement des capacités

positionné au niveau des OP d'éleveurs et des ST des collectivités servira un développement pérenne et cohérent des territoires sur l'ensemble des secteurs d'activité. Troisièmement, à l'aune des importants programmes d'interventions sur la filière bétail-viande, l'Action à travers ses approches innovantes (coût de calcul de l'entretien des pistes, contractualisation OSC/CL) et le développement des outils de diagnostic sur la filière préparera la mise en œuvre de ces programmes.

Risques identifiés	Facteurs d'atténuation et gestion du risque (mesures correctives)
Objectifs général et spécifique Absence de politiques publiques favorisant les concertations entre les CL et les OSC concernant la filière agropastorale, Risque d'une chute de l'activité sur les marchés en lien avec des événements survenus dans les pays frontaliers.	L'action intègre ces risques, notamment à travers : - une démarche inclusive à tous les niveaux associant les OSC et les CL. De plus l'entrée par la porte du commerce et notamment des recettes qu'elle génère institue une communauté d'intérêt qui favorisera les concertations et la collaboration entre OSC et CL. - L'objectif développement de l'expertise des OSC et CL sur la dynamique de la filière permettra notamment de proposer une analyse détaillée de ce type de situation.
Résultat 1 (Les Organisations de la Société Civile, les Collectivités Locales et les services de l'Etat ont une connaissance partagée des enjeux de l'agropastoralisme au niveau international, national et local.)	
Intérêt limité des groupes cibles dans un débat portant sur l'élevage et la filière bétail-viande	Au regard de l'engouement actuel autour de l'agropastoralisme, ce risque est limité. De plus, les outils d'animation utilisés ont été justement conçus pour attirer l'attention d'acteurs habituellement peu impliqués dans le débat et les amener à y trouver leur place.
Refus des CL d'être renforcées dans leur capacité d'analyse.	Ce risque est limité puisque cette demande émane des collectivités ciblées.
Turnover important du personnel technique nouvellement formé	C'est pour limiter ce risque que les formations concerneront <i>a minima</i> 2 personnels techniques par collectivité. Ce renforcement de capacités sera également un argument supplémentaire pour plaider en faveur d'un accroissement de l'appui budgétaire aux collectivités notamment dans les pays où ce transfert demeure faible (exemple du Togo).
Refus des groupes cibles (OP et CL) de collaborer.	Ce risque est réel mais pourra être corrigé par les bénéfices de cette collaboration que cela soit au niveau social (limitation des conflits) et économique (augmentation des recettes).
Résultat 2 (Les capacités de production et de mise en marché pour les agropasteurs sont améliorées.)	
Un mauvais ciblage des investissements rend leur opérationnalité difficile.	Ce risque est limité par la phase de diagnostic (cartographie, mise en place de données statistiques) qui durera, tel que précisé dans le plan d'action durant toute la première année. De plus, tout au long de cette première année, AFL proposera au partenaire des notes de cadrage concernant certains paramètres à prendre en considération tels que la nécessité d'identifier et de respecter le maillage des marchés.
Chevauchement avec d'autres programmes d'intervention.	La phase de diagnostic (cf réponse ci-dessus) doit également intégrer la synergie avec d'autres interventions similaires ou complémentaires. De plus, l'équipe de coordination d'AFL est systématiquement associée aux autres programmes intervenant sur la thématique agropastorale (PRAPS de la Banque Mondiale, PAFILAV au Bénin du Gouvernement béninois, PSAE et PADAC de l'AFD dans la région de l'Est du Burkina-Faso et la région des Collines au Bénin...) limitant ainsi fortement les risques de doublons.
Résultat 3 (A partir d'outils de communication (audience publique, communiqué radio) assurant une reddition des recettes tirées des activités agropastorales, des investissements productifs sont ciblés, financés, réalisés et gérés de façon inclusive et transparente)	
Manque de volonté des CL de communiquer sur les recettes dégagées par la filière et absence d'engouement des OSC pour participer à ces ateliers	Ce risque existe mais les ateliers de présentation technique et budgétaire n'arriveront qu'en milieu de deuxième année. Entre temps, les débats informés sur les enjeux du commerce du bétail auront eu lieu ainsi que la diffusion des spots radiophoniques sur les statistiques des marchés à bétail. L'atelier en tant que tel sera une synthèse des éléments d'analyse de la filière.

Concernant les conditions pour une mise en œuvre optimale de l'Action, il s'agira de formaliser au préalable les ententes avec les différentes parties prenantes (dont l'UE), de mettre en place divers moyens sur le terrain, et d'élaborer avec les co-demandeurs, associés et acteurs clefs une planification technique détaillée pour l'année 1 du projet, avec un plan de résultats.

Quant à la bonne réussite du projet, l'Action a été conçue en lien avec 4 grandes hypothèses à savoir (i) à l'instar des mesures mises en place actuellement au niveau de l'ensemble des pays d'intervention, le cadre législatif et institutionnel au niveau sous-régional continuera d'évoluer dans un sens favorable pour le développement de la filière agropastorale, (ii) en tant que filière porteuse, les productions animales continueront de s'inscrire dans les options stratégiques retenues par les pays d'intervention et les PTF dans le cadre des approches-programmes en cours, (iii) les stratégies de développement rural et les politiques d'appui aux collectivités continueront d'accorder une place centrale au développement des ressources locales pour les collectivités et (iv) la décentralisation constitue un processus inéluctable dans l'ensemble des pays d'intervention.

La durabilité de l'Action sera acquise à partir des éléments suivants :

– **La durabilité du transfert de compétences.** La pérennité des acquis méthodologiques et techniques du projet sera assurée avec le transfert des compétences en comptabilité, en outils de présentations des données budgétaires, en outils d'aide à la décision tels que la cartographie ou les données statistiques sur les marchés à bétail. Une fois transférées, ces compétences fourniront la base nécessaire aux personnels techniques des collectivités pour être à même en lien avec les OSC de développer une analyse prospective sur leur territoire.

– **La durabilité institutionnelle, législative et politique** sera assurée par la cohérence existante entre la nature des activités du projet et les priorités actuelles des différents pays d'intervention et leur PTF. Cela est perceptible à travers la mise en œuvre du PRAPS dans les pays sahéliens, du PAFILAV au Bénin, du Plan de Gestion de la Transhumance au Togo. De plus, même quand les interventions ne sont pas spécifiquement liées à l'élevage tel que les projets de territoire concernant l'Agriculture menés par l'AFD au Burkina-Faso (PSAE) ou au Bénin (PADAC), les co-demandeurs avec l'appui d'AFL intégreront leur diagnostic sur les besoins de la filière afin que l'agropastoralisme soit bien prise en compte. Enfin, au niveau local, l'Action assure une forte durabilité en mettant l'accent sur l'ancrage dans la décentralisation en s'appuyant sur des inter-collectivités.

– Tel qu'indiqué précédemment, **la durabilité financière** du projet est une pierre angulaire de l'Action. C'est d'ailleurs pour ces retombées économiques notamment que cette filière est considérée comme stratégique. De plus, la durabilité financière est illustrée à travers la démarche de calcul de coûts pour le suivi technique de la filière sur les territoires (exemple suivi et supervision des pistes, analyse sur les marchés à bétail) dont le financement devra être principalement supporté par les recettes dégagées notamment sur les infrastructures marchandes agropastorales. Tous les dispositifs techniques mis en place seront systématiquement accompagnés d'un plan de financement à partir des revenus tirés de l'élevage afin de couvrir les coûts de fonctionnement des comités et de permettre ainsi leur pérennisation.

– **La durabilité environnementale** sera assurée à travers le développement cohérent de la filière que permettra l'Action. En positionnant, la filière agropastorale dans les plans stratégiques d'aménagements, en développant les capacités en cartographie des aménagements, les OSC et CL limiteront les enchâssements des différents projets de développement et permettront ainsi de limiter les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et en préserveront d'autant les usages.

2.1.5. Cadre logique

Voir l'Annexe C.

2.1.6. Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

Voir l'Annexe B

2.2. Expérience

Les informations ci-dessous permettront d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de la gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle de l'action pour laquelle une subvention est demandée.

(I) Expérience acquise dans des actions similaires au cours des 3 dernières années (maximum 1 page par action)

Nom de l'organisation: Acting For Life					
Demandeur chef de file <input checked="" type="checkbox"/> Codemandeur <input type="checkbox"/> Entité affiliée <input type="checkbox"/>					
Intitulé du projet: Projet d'Appui à la Filière Bétail Viande dans l'Est du Tchad			Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): Développement Agricole		
Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom)¹	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Tchad (Ouaddai, Wadi Fira, Sila)	624 006 Euros	Chef de File : AFL Codemandeurs : SECADEV, ARED Associés : CIRAD	Union Européenne (PADL-GRN)	457 347 Euros	Du 01/01/2014 au 31/12/2015
Objectifs et résultats de l'action		L'objectif général du projet est de développer et rendre plus compétitive la filière bétail dans l'Est du Tchad. L'objectif spécifique du projet est de permettre aux acteurs-clés de la filière bétail de participer activement à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies de production et de commercialisation du bétail. Résultat 1 : Les acteurs privés et publics sont en mesure de mener des débats éclairés et informés et de prendre position sur les enjeux de la filière bétail-viande sur leurs territoires et dans le contexte national et sous régional. Résultat 2 : Un plan d'action global est élaboré par les acteurs clés de la filière, dont la faisabilité est validée à travers des actions-tests dans les domaines de la gestion des marchés à bétail, de la sécurisation des pistes et de l'approvisionnement en intrants.			

¹ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'États membre de l'UE.

Nom de l'organisation: **Acting For Life**

Demandeur chef de file Codemandeur Entité affiliée

Intitulé du projet: Projet d'Appui à la mobilité du bétail au Sahel

Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): Développement Agricole

Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom) ²	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger	9 600 000 Euros	Chef de file : AFL Partenaires : GNAF, A/RBM Sénégal, ACIDEF, CISV, ICD, VSF- Belgique, TASSAGHT, URFBV, RECOA, CRUS, ARED, CIRAD, AREN, GAJEL	DFID Union Européenne	7 968 000 Euros 1 200 000 Euros	Du 01/01/2015 au 31/12/2018

Objectifs et résultats de l'action

Objectif. La mobilité transfrontalière du bétail est facilitée afin d'améliorer la résilience aux chocs et stressés climatiques de 905,000 femmes, hommes et enfants pasteurs et agropasteurs en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Résultat 1. Les pistes à bétail stratégiques sont cartographiées, sécurisées et aménagées (points d'eau, aires de repos et aires de pâture). Au total, ce sont 1 700 km de tronçons critiques qui ont été identifiés durant la Phase de Planification du Projet Elles se trouvent le long de couloirs stratégiques transfrontaliers, dans les deux territoires transfrontalières couverts par le projet.

Résultat 2. Des services de base (aliment-bétail et produits vétérinaires) sont fournis aux pasteurs et aux agropasteurs (femmes et hommes) le long des couloirs et de nouveaux services adaptés aux éleveurs mobiles font l'objet de recherches-actions. Le projet est centré sur la fourniture durable de services de base.

Résultat 3. Des outils de plaidoyer appropriés sont élaborés et démultipliés, permettant aux acteurs clés de plaider pour la mobilité transfrontalière du bétail à l'échelle locale, nationale et de la CEDEAO. Le projet s'inspire de l'expérience d'ARED et d'AFL de ces 15 dernières années, dans l'organisation de débats publics et multi-acteurs s'appuyant sur des pédagogues novatrices. Il élaborera, testera et démultipliera des outils de plaidoyer dans la perspective de renforcer les capacités des communautés pastorales et agropastorales à concevoir une vision d'avenir ; à mettre au point des stratégies de plaidoyer ; à orienter les politiques relatives à la mobilité transfrontalière du bétail à l'échelle locale, nationale et de la CEDEAO.

² Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Nom de l'organisation: **Acting For Life**

Demandeur chef de file Codemandeur Entité affiliée

Intitulé du projet: Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (PARSAO- Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin).

Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): Développement Agricole

Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom) ³	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin	4 100 0000 Euros	Chef de file : AFL Partenaires ACAD Bénin, GIC Zou Collines, CIKOD, GDCA, ETD FENPAFIBVTO, l'ANOPER, le RECOPA, l'AREN, l'URFBV	Agence Française de Développement DFID	2 000 000 Euros 2 100 000 Euros	Du 01/06/2015 au 01/07/2018

Objectifs et résultats de l'action

Objectif(s) global. Le Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (PARSAO) a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agropasteurs et au développement économique durable de l'élevage dans la sous-région.

Objectif spécifique. L'objectif spécifique du PARSAO est de renforcer la résilience de 5 000 ménages agropastoraux en facilitant la mobilité de leur bétail entre les pays sahéliens et côtiers et en leur fournissant des services de base pour la production et la mise en marché, à travers un territoire transfrontalier reliant le sud-Mali, l'est et l'ouest du Burkina Faso, le sud-ouest du Niger et le nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin.

Résultat 1. Les agropasteurs, leurs organisations et les autres acteurs clefs du secteur sont en mesure de débattre ensemble de façon informée sur les enjeux liés à l'élevage, à la filière et à la mobilité du bétail et de définir des stratégies d'intervention pour la sécurisation et l'aménagement des pistes et pour l'organisation des services de base adaptés à la mobilité humaine et animale, dans leurs zones respectives.

Résultat 2. À partir des débats informés menés et des choix d'investissements opérés, des interventions concertées entre les acteurs clefs sont mises en œuvre pour sécuriser et aménager des pistes transfrontalières stratégiques, à partir de formules nouvelles de partenariat entre les OP, la société civile et les collectivités décentralisées.

Résultat 3. Des services de base sont fournis pour la production et la mise en marché et de nouvelles formules de services adaptés aux systèmes mobiles sont expérimentées (recherche-action).

³ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Nom de l'organisation: **Acting For Life**

Demandeur chef de file Codemandeur Entité affiliée

Intitulé du projet: Projet Régionale d'Appui à la Productivité de l'Élevage (PRAPE) en Afrique de l'Ouest

Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): Développement Agricole

Lieu	Coût de l'action (EUR)	Lieu	Coût de l'action (EUR)	Lieu	Coût de l'action (EUR)
Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Togo, Bénin	2 800 000 €	Chef de file : Groupe Développement Partenaires européens : - Louvain Développement, CIRAD, Partenaires locaux : - ARED, GADEC, ADISSAH, PDCO, CID, RAFIA, RECOA, ANOPER, POTALMEN, ADECOB, ACAD, APIDEV, Conseil Régional de l'Est	Agence Française de Développement (AFD)	1 000 000 Euros	Du 01/03/2012 au 01/03/ 2015

Objectifs et résultats de l'action

Objectif. L'objectif global est de contribuer au développement économique des systèmes agropastoraux et à l'amélioration des conditions de vie des agropasteurs en Afrique de l'Ouest.
L'objectif spécifique est d'améliorer la productivité et les conditions de mise en marché des productions animales en Afrique de l'Ouest à partir d'une compréhension partagée des enjeux de l'élevage et de la filière bétail-viande conduisant à des actions et des investissements structurants sur des territoires stratégiques fondés sur des partenariats publics et/ou privés.

Résultat 1. Les acteurs privés et publics sont en mesure de débattre ensemble de façon informée et de prendre position sur les enjeux liés à l'élevage et à la filière bétail-viande sur leurs territoires et dans le contexte national, sous-régional et international, en s'appuyant sur des outils d'animation fonctionnels.

Résultat 2. À partir des débats informés menés, des partenariats sont conclus entre acteurs privés et/ou publics portant sur des stratégies d'intervention et des plans d'investissements concertés sur l'élevage et la filière bétail-viande à travers les territoires concernés.

Résultat 3. Sur la base des plans et stratégies conclus, des investissements productifs sont financés, réalisés et gérés de façon inclusive et transparente.

Nom de l'organisation: **Acting For Life**

Demandeur chef de file

Codemandeur

Entité affiliée

Intitulé du projet: Projet de renforcement de la résilience de l'économie familiale grâce à la productivité de l'élevage dans le sud et l'est de la Mauritanie (PRREF-Mauritanie)

Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): Développement Agricole

Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom) ⁴	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Mauritanie	1 696 485 Euros	Chef de file : AFL Codemandeurs : ARED, CIRAD	Union Européenne	1 500 000 Euros	Du 01/03/2014 au 28/02/2017

Objectifs et résultats de l'action

L'objectif général du projet est de lutter contre la pauvreté des agropasteurs les plus vulnérables des 4 régions du Sud et de l'Est de la Mauritanie.

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la reconstitution de troupeaux familiaux, notamment petits ruminants, à travers l'amélioration de la productivité et des conditions de mise en marché des productions animales, et d'avoir une réflexion sur les dossiers de micro assurances liés à l'élevage, ainsi que sur les enjeux de la production animale et sur l'insertion des exploitations familiales les plus pauvres sur le marché.

Résultat 1. La productivité des productions animales des systèmes agropastoraux est renforcée à travers l'approvisionnement durable en intrants pour le bétail et une meilleure intégration agriculture - élevage.

Résultat 2. Des pistes pour la commercialisation du bétail et des marchés de collecte sont sécurisés, aménagés et gérés de façon conjointe, inclusive et équitable entre les usagers et les acteurs institutionnels concernés (collectivités décentralisées, services de l'Etat).

Résultat 3. Une réflexion stratégique et prospective sur les enjeux des dossiers de micro-assurances liés à l'élevage ainsi que sur les enjeux de la productivité et la mise en marché des animaux est facilitée au niveau régional, national en relation avec les pays frontaliers, à l'aide d'outils adaptés.

⁴ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

